



# **BULLETIN**

# **DÉPARTEMENTAL**

# **OFFICIEL**

**DÉPARTEMENT DE PARIS**

***Débats du Conseil de Paris***

***Séance des lundi 28, mardi 29 et mercredi 30 mars 2011***

<http://www.paris.fr>

*La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président, assisté de Mmes Emmanuelle BECKER, Hélène BIDARD, MM. Gauthier CARON-THIBAUT et Bruno JULLIARD, secrétaires de séance.*

#### Ouverture de la séance.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

#### Adoption de comptes rendus.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance du lundi 7 février 2011 a été affiché et le procès-verbal de cette même séance a été publié au Bulletin départemental officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

#### 2011, DDEEES 22 G - Lancement d'un appel à projets en faveur de l'économie sociale et solidaire.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEEES 22 G relatif au lancement d'un appel à projets en faveur de l'économie sociale et solidaire.

Monsieur MARTINS, vous avez la parole.

**M. Jean-François MARTINS.** - Monsieur le Président, chers collègues, un mot pour évidemment soutenir cette délibération et, au-delà de cela, souligner l'impact et le poids que doit prendre dans l'avenir l'ensemble des entreprises d'économie sociale et solidaire dans Paris, parce qu'au-delà d'une économie que l'on va appeler philanthrope, ces organisations d'économie sociale et solidaire sont aussi d'autres modèles économiques, les modèles d'une économie démocratique, les modèles d'une économie qui cherche la valeur humaine, sociétale, culturelle, avant le profit, et j'invite la Ville de Paris d'ailleurs, à cet égard...

*(Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente, remplace M. le Président au fauteuil de la présidence).*

**Mme Gisèle STIEVENARD,** présidente. - Monsieur MARTINS, un instant je vous prie. Nous sommes nombreux en séance et c'est tant mieux ; en même temps, il faut que l'orateur puisse se faire entendre. Ceux qui souhaitent avoir des colloques singuliers avec leurs collègues peuvent sortir.

Merci.

Monsieur MARTINS, vous avez la parole.

**M. Jean-François MARTINS.** - Je le disais, Madame la Présidente, l'économie sociale et solidaire, au-delà d'être une économie philanthrope, est aussi un autre modèle économique, plus démocratique, plus juste, où ce n'est pas l'apport en capital mais l'apport humain qui compte, où chaque homme a une voix et que cette voix permet de diriger ces organisations dans des modèles plus intéressants, qui ne font pas la course perpétuelle au profit ; je pense évidemment au modèle mutualiste, au modèle des entreprises d'insertion ou au modèle coopérative.

A ce titre, si cet appel à projets, je le trouve de très bonne qualité et très intéressant, il est peut-être un tout petit peu restrictif, parce qu'une fois de plus, il restreint l'économie sociale dans le champ de l'insertion, alors que son apport à la Ville et à l'économie de Paris devrait être bien plus large. On sait que le monde mutualiste et le monde coopératif peut désormais être un acteur clef dans l'économie de marché classique.

Dans le marché de la prévoyance santé, on sait que les mutuelles sont tout à fait capables ; dans le marché alimentaire, les coopératives, aujourd'hui, sont tout à fait à même de répondre aux enjeux et aux besoins des consommateurs et j'invite donc évidemment à soutenir ce projet de délibération, mais aussi, j'invite la Ville de Paris à élargir les moyens d'associer les organes d'économie sociale et solidaire à d'autres thématiques et à d'autres secteurs du marché où leur dimension sociale pourrait être utile à l'ensemble des Parisiens.

**Mme Gisèle STIEVENARD,** présidente. - La parole est à Mme Seybah DAGOMA.

**Mme Seybah DAGOMA,** au nom de la 2e Commission. - Merci, Madame la Présidente.

Je remercie M. MARTINS pour son intervention en faveur de l'appel à projets de l'année 2011. Comme il l'a souligné, l'économie sociale et solidaire est un secteur important en matière d'emploi, puisqu'en 2010, plus de 3.000 personnes ont retrouvé un emploi grâce à ce secteur.

S'agissant de l'appel à projets, vous le savez, on a décidé de le créer en 2009 et il vise à développer les entreprises, et pas seulement les entreprises d'insertion, également les coopératives, contrairement à ce que M. MARTINS vient de dire, et son succès est certain.

En 2009, 75 emplois ont été créés par les 12 lauréats, et notamment la première boulangerie d'insertion, "Farinez-vous", et l'édition 2010 a permis de distinguer 9 lauréats dont plusieurs projets innovants pour l'insertion des femmes en difficulté, comme, par exemple, le premier salon de beauté sociale en France baptisé "Joséphine" dans le 18e arrondissement.

Pour l'édition 2011, l'appel à projets est ouvert du 1er avril au 15 juin, il pourra bénéficier à tous ceux qui recherchent un emploi et vise particulièrement deux publics prioritaires, à savoir les jeunes et les seniors, en mettant l'accent sur le lien intergénérationnel.

Une attention particulière sera portée aux projets privilégiant les habitants des quartiers politique de la ville et des allocataires du R.S.A.

Pour préciser mon propos, les dossiers sont à remplir directement sur le site Paris.fr, à la rubrique économie, création d'entreprise.

J'ajoute que la dotation est de 150.000 euros cette année et je remercie encore une fois M. MARTINS et merci pour votre attention.

**Mme Gisèle STIEVENARD,** présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 22 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DDEEES 22 G).

**2011, DRH 8 G - Subvention au titre de l'année 2011 à l'association d'action sociale en faveur des personnels du département de Paris (ASPP). Montant : 1.251.000 euros.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Mes chers collègues, le projet de délibération DRH 8 G étant lié au projet de délibération DRH 31, en formation de Conseil municipal, nous passons au vote à main levée.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DRH 8 G).

**2011, DDEEES 29 G - Approbation et signature des marchés relatifs aux formations qualifiantes du Programme Départemental d'Aide à l'Emploi 2011.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEEES 29 G concernant l'approbation et la signature des marchés relatifs aux formations qualifiantes du Programme Départemental d'Aide à l'Emploi 2011.

La parole est à Mme Sandrine CHARNOZ, pour cinq minutes, et M. SAUTTER lui répondra.

**Mme Sandrine CHARNOZ**. - Merci, Madame la Présidente.

Madame la Présidente, mes chers collègues, la délibération sur les marchés relatifs aux passerelles linguistiques vers l'emploi dans le cadre du Programme départemental d'aide à l'emploi marque, d'une part, l'intérêt que nous portons à la formation comme clef de l'insertion professionnelle et vise, d'autre part, à insérer professionnellement ceux qui sont éloignés de l'emploi.

Les chiffres du chômage sont toujours préoccupants, même si le taux de chômage parisien est pour la première fois depuis 20 ans inférieur à la moyenne nationale et augmente moins vite ; ce sont plus de 111.000 chômeurs et 60.500 allocataires du R.S.A. qui nécessitent toute notre attention.

Signe inquiétant : la précarisation du marché du travail. En effet, l'offre temporaire et les contrats aidés progressent fortement, respectivement de 16 et 50 %, et les offres d'emplois durables régressent.

Autre signe inquiétant : le chômage de longue durée qui ne cesse de s'accroître et la concentration de forts taux de chômage dans nos quartiers politique de la ville, avec une augmentation de plus de 40 % l'année passée chez les moins de 30 ans.

Dans ce contexte de crise, Paris reste mobilisée pour l'aide au retour à l'emploi et l'insertion professionnelle, et notamment pour les plus fragiles. Paris fait de l'accompagnement la clef de voûte de ces dispositifs et chaque année, ce sont plus de 20.000 Parisiens qui retrouvent un emploi grâce aux nombreux dispositifs que nous développons.

La délibération qui nous est proposée porte sur un de ces dispositifs et elle témoigne de notre souci d'adapter les dispositifs au plus près des besoins. En effet, pour obtenir un emploi comme, par exemple, homme ou femme de ménage, la maîtrise de notre langue est demandée par les employeurs. C'est pourquoi nous développons une offre de formation qui associe le perfectionnement en français et une formation plus technique axée sur un métier. Ces formations débouchent pour la plupart sur un titre reconnu par les branches professionnelles.

Les prescripteurs en sont les Pôles Emploi et les missions locales, tous deux service public de l'emploi.

Ces marchés doivent permettre d'accompagner demain 693 allocataires du R.S.A. et habitants de nos quartiers politique de la ville, un tiers pour chacune de ces catégories.

Il leur est proposé 43 passerelles différentes dans des domaines variés comme le service à la personne, l'hôtellerie restauration, la logistique, le nettoyage, la vente et la sécurité.

Ce programme de formation mobilisera environ 3,4 millions d'euros sur deux ans.

Les stagiaires peuvent bénéficier en parallèle, suivant leurs revenus et leur âge, d'une bourse.

Les résultats, pour finir, 2009 et 2010 sont encourageants et nous démontrent que ce dispositif affiche d'excellents résultats, avec 46 % des stagiaires qui ont trouvé à la sortie de cette formation un emploi, dont 58 % en emploi pérenne en CDI.

A noter le retour à l'emploi des moins de 26 ans pour plus de 55 %, 43 % des chômeurs de longue durée également ou près de 50 % pour les habitants des quartiers politique de la ville.

La rapidité du retour à l'emploi est également un facteur encourageant que je tenais à signaler, avec 40 % des femmes bénéficiaires qui ont retrouvé un emploi en moins de six mois.

Mes chers collègues, pour toutes ces raisons, je vous invite à voter cette délibération pour aller toujours plus loin dans l'accompagnement de ceux qui sont éloignés de l'emploi et pour leur donner demain les outils de leur insertion professionnelle.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

Chers collègues, pour répondre, la parole est à M. Christian SAUTTER.

**M. Christian SAUTTER**, vice-président, au nom de la 2e Commission. - Merci, Madame la Présidente.

Mme Sandrine CHARNOZ attire l'attention de notre Conseil sur une délibération qui est importante, puisqu'elle fait partie d'une politique qui, je pense, fait l'unanimité, c'est-à-dire une politique qui vise à aider le maximum de demandeurs d'emploi à retrouver du travail.

Je voudrais dire que la politique que nous menons et qu'elle a fort bien décrite repose sur trois principes : un principe de solidarité, un principe de proximité et un principe d'efficacité.

Solidarité, d'abord, en conjuguant divers dispositifs et les efforts de nombreux partenaires, les services de la Ville auxquels je veux rendre hommage, qu'il s'agisse des Missions locales, des Espaces insertion, des Maisons des Entreprises et de l'Emploi, et bien d'autres.

Effort des associations aussi, qui jouent un rôle tout à fait considérable, effort de l'État avec les contrats aidés, effort de Pôle Emploi, malgré des moyens trop limités.

Grâce à ces efforts conjugués, près de l'équivalent d'un chômeur sur quatre a pu retrouver de l'emploi en 2010 (près de 30.000 personnes).

Principe de proximité : c'est qu'il n'y a pas de mesure générale qui soit toute-puissante, malheureusement, mais il n'y a que l'accompagnement sur mesure, qui est fait soit par des personnels de la Ville, soit par des associations, soit par Pôle Emploi. J'y ai déjà fait allusion.

Principe d'efficacité : les taux de retour à l'emploi sont de très bonne qualité et, dans le dispositif qui est l'objet de la délibération, puisqu'il s'agit de remettre à niveau, en français, des personnels qui sont susceptibles d'être embauchés dans les services d'aide à la personne, la restauration, l'hôtellerie, la logistique, le nettoyage, la vente et la sécurité, grâce à ces 43 stages, nous pensons que près de la moitié (46 % en 2010) peut retrouver un emploi.

Ce sur quoi je voudrais insister, c'est une dimension de solidarité importante, que je partage avec Mme Olga TROSTIANSKY : un tiers des bénéficiaires de ces formations dites passerelles sont des allocataires du revenu de solidarité active.

Je voudrais aussi dire que l'économie sociale et solidaire a contribué, pour plus de 3.000 emplois, à ces retours au travail. C'est dire que tout le monde est mobilisé pour cette priorité tout à fait importante, qui est de fournir de l'emploi au maximum d'hommes et de femmes.

70 % des bénéficiaires de ces formations sont des femmes et souvent des mères de famille monoparentale. Tout le monde est mobilisé pour que, à Paris, il soit un peu moins difficile de retrouver du travail, malgré la médiocrité de la conjoncture ambiante.

Donc, moi aussi, j'invite nos collègues à voter ce projet de délibération, si possible à l'unanimité.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 29 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Il est donc voté à l'unanimité, selon votre souhait, Monsieur SAUTTER.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DDEES 29 G).

**2011, DVD 25 G - Signature d'une convention avec le STIF, les opérateurs de transport d'Ile-de-France et le Groupement d'Intérêt Economique Comutitres, destinée à fixer les conditions d'accès et de réduction accordées aux détenteurs parisiens de forfaits Imagine'R pour les années scolaires 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons désormais à l'examen des projets inscrits en 3e et 7e Commissions, cela concerne donc le projet de délibération DVD 25 G relatif aux tarifs de la carte Imagine'R jusqu'en 2014.

La parole est à M. Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS.** - Madame la Présidente, évidemment, je soutiens le principe de la carte Imagine'R et le tarif auquel il permet aux étudiants d'Ile-de-France d'accéder aux transports publics franciliens.

J'aimerais attirer l'attention de Mme Annick LEPETIT et de M. Bruno JULLIARD sur une situation particulière qui, peut-être, mérite que la Ville de Paris attire l'attention du S.T.I.F.

On le sait, la Ville de Paris et la métropole parisienne, de par la taille de ses grands groupes industriels et commerciaux, de par le nombre d'entreprises innovantes qu'elle accueille, attire un certain nombre de stagiaires en fin d'études issus des établissements qui ne sont pas en Ile-de-France.

Ce sont chaque année des milliers d'étudiants, issus des universités de province et des écoles de province, qui viennent faire un stage long de fin d'études à Paris, qui va durer de trois à six mois.

Ces étudiants vont passer six mois à Paris à utiliser les transports en commun et n'ont pas accès au tarif Imagine'R parce qu'ils ne sont pas inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur de la région Ile-de-France.

Ces étudiants, dans la mesure où ils font un stage à durée longue, une vraie longue résidence dans la métropole francilienne et qu'ils sont, en termes de "situation sociale et de précarité", avec les mêmes besoins et les mêmes demandes que les étudiants franciliens, il nous semblerait un bon signe que le S.T.I.F. étudie, à votre demande peut-être, Madame LEPETIT, la manière dont on pourrait offrir de manière temporaire aux stagiaires de longue durée, sur la Capitale, qui sont inscrits dans un établissement de province, le tarif Imagine'R.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Annick LEPETIT pour vous répondre, Monsieur MARTINS, si vous voulez bien écouter.

Merci.

**Mme Annick LEPETIT**, au nom de la 3e Commission. - Ce projet de délibération autorise M. le Maire de Paris à signer avec le S.T.I.F. ainsi que les opérateurs de transport une convention pour réviser les conditions d'accès et de réduction des porteurs du titre Imagine'R dans le Département de Paris.

Cette convention acte, entre autres dispositions, que les enfants âgés de 10 à 12 ans, non encore rentrés en collège, et les élèves scolarisés dans certains établissements spécifiques, pourront désormais bénéficier de la carte Imagine'R.

Je ne vais pas entrer plus dans le détail, mais je souhaite répondre, bien sûr, à M. MARTINS pour lui dire que j'appellerai l'attention du S.T.I.F., concernant les publics qu'il nous a indiqués.

Effectivement, c'est une question qui se pose, à partir du moment où ils ne sont pas franciliens, où ils n'habitent pas en Ile-de-France, ils ne bénéficient pas de titres de transport, et notamment de tarifs préférentiels, qui sont délivrés, vous le savez, par l'autorité organisatrice du S.T.I.F.

Il y a peut-être des conventions, éventuellement, à passer entre les régions, ce qui pourrait être une idée, pourquoi pas, à examiner.

Je l'ai bien enregistrée, vous pouvez compter sur moi.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

Je pense que M. VUILLERMOZ n'avait rien à ajouter, puisque c'est lui qui répond en lieu et place de Mme BROSEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 25 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DVD 25 G).

**2011, SGCP 2 G - Création d'une mission d'information et d'évaluation sur le thème "Les personnes âgées en perte d'autonomie à Paris : état des lieux et perspectives".**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération SGCP 2 G relatif à la création d'une mission d'information et d'évaluation sur le thème : "Les personnes âgées en perte d'autonomie à Paris, état des lieux et perspectives".

La parole est tout d'abord à Mme Karen TAÏEB.

**Mme Karen TAÏEB**. - Madame la Présidente, mes chers collègues.

Comme vous le savez, depuis septembre 2008, le règlement intérieur du Conseil de Paris permet de créer une mission d'information et d'évaluation sur une question d'intérêt communal ou départemental pour Paris.

L'autonomie des personnes âgées à Paris mérite en effet que l'on se préoccupe, que l'on questionne, que l'on investisse le champ de ce qui existe aujourd'hui pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées, et y planter ce qui permettra, demain, d'être au rendez-vous des progrès de la médecine, qui promettent plus de 60.000 centenaires en 2050, dans la France métropolitaine, contre 200 avant la deuxième guerre mondiale.

Si le rallongement de l'espérance de vie nous ramène à réfléchir d'urgence sur cette question d'avenir, la canicule de l'été meurtrier de 2003...

Il y a un peu trop de bruit, Madame la Présidente.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Oui, s'il vous plaît, chers collègues, un peu d'attention !

**Mme Karen TAÏEB**. - Merci.

Si le rallongement de l'espérance de vie nous amène à réfléchir d'urgence sur cette question d'avenir, la canicule de l'été meurtrier de 2003 qui a fait près de 15.000 victimes, victimes de cette chaleur assassine mais aussi de l'immense solitude, pour ne pas dire de l'abandon, nous rappelle le peu de moyens que nous avons prévus pour faire face à une telle tragédie.

Sommes-nous loin de cette société occidentale que Simone de Beauvoir décrivait dans son essai sur la vieillesse, faisons-nous mieux qu'hier, ce temps où, disait-elle, les vieillards étaient considérés comme des parias ?

J'ose espérer le contraire, mais la maltraitance dans certaines maisons de retraite, la proposition du rapport de Mme Valérie ROSSO-DEBORD de faire supporter la dépendance par souscription à des assurances privées et non par une politique de solidarité nationale ont encore de quoi nous inquiéter.

La société a raison de se pencher sur tout ce qui va permettre plus d'autonomie aux personnes âgées, c'est évidemment plus de bien-être pour nos aînés mais aussi, disons-le clairement, un moindre coût pour la collectivité.

La question du grand âge se pose à tous les niveaux. En matière de prévention, qui reste parfaitement légitime à l'âge de 80 ans, comme l'explique le docteur Bernard DURAND-GASSELIN, chef de service de gériatrie dans le groupe hospitalier Paris Saint-Joseph, car à 80 ans, on vit encore neuf ans pour les femmes et sept ans pour les hommes.

En matière de prise en charge, par l'augmentation des structures d'accueil et des maisons de retraite, avec toujours en tête cette épidémie annoncée d'accidents vasculaires cérébraux, en même temps que l'espérance de vie va augmenter.

L'A.V.C. qui est un véritable fléau avec un accident toutes les deux secondes dans le monde et qui donne des séquelles au niveau moteur dans un cas sur deux. Il faut donc d'urgence penser à plus d'appartements, à plus de lieux de vie, à plus de maisons de retraite adaptés au handicap.

On ne peut parler du vieillissement sans évoquer la maladie d'Alzheimer, ou les troubles cognitifs qui nécessitent et nécessiteront plus de structures d'accueil de jour, non seulement pour améliorer la prise en charge des malades mais aussi pour soulager les aidants qui payent souvent seuls le prix de cette co-dépendance en s'affaiblissant à leur tour d'épuisement.

Plus d'autonomie, c'est évidemment ce que désirent les personnes âgées elles-mêmes. Selon les données de l'Insee de l'automne 2010, un centenaire sur deux, neuf octogénaires sur dix et deux tiers des nonagénaires vivent à domicile. Cela est rendu possible par l'adaptation des logements et des salles de bain par la domotique, par les soins infirmiers, les aides ménagères, le portage de repas ou encore la téléalarme.

Les personnes âgées les plus dépendantes bénéficient de l'A.P.A. mais celle-ci pourrait diminuer. Notre vigilance s'impose.

Enfin, développer autant que faire se peut l'intergénérationnel, car la société a besoin de cette transmission, de ce lien d'une génération à l'autre, qui fait du bien aux petits comme aux grands, et qui éloigne les individus de leur sentiment de finitude.

Développer aussi l'offre d'activité physique et intellectuelle, rempart au vieillissement accéléré. L'enjeu de cette mission est donc important. Paris doit être au rendez-vous de l'espoir de vie et l'Etat doit prendre toutes ses responsabilités car demain il sera trop tard.

J'espère qu'à l'issue de nos travaux nous envisagerons des perspectives qui donneront aux personnes âgées la place qui leur revient dans notre société et de l'avenir à la vieillesse.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Marie LE GUEN.

**M. Jean-Marie LE GUEN**, au nom de la 6e Commission. - Merci, Madame la Présidente.

Je peinerai à dire aussi bien ce que vient d'exposer Mme Karen TAÏEB, donc je ne vais pas le faire, si ce n'est pour insister à mon tour sur l'importance du sujet. Cette question, non pas dans son aspect dramatique telle qu'elle est souvent présentée, mais parce que c'est une question de société qui va concerner effectivement beaucoup de nos compatriotes, est un des enjeux majeurs de la réorganisation de notre société.

Je ne crois pas, cela a été dit très bien par Karen, que l'enjeu majeur de cette affaire soit un enjeu d'ordre financier. Je pense que fondamentalement, même s'il faudra évidemment que la solidarité nationale fonctionne, en tout cas c'est notre conception des choses, il faudra surtout réorganiser notre société pour faire face à toutes ces questions.

D'abord, en matière de soins. On ne peut pas concevoir la problématique des personnes âgées en perte d'autonomie, si on ne revoit pas complètement l'organisation du système de santé, aussi bien la médecine de ville que l'hôpital. Aujourd'hui, vous le savez, beaucoup de perte de chances, de coûts supplémentaires par la société et de drames et de souffrances ont lieu parce qu'il n'y a pas de continuité des soins : des soins entre la ville et l'hôpital, entre le sanitaire et le médicosocial.

C'est donc un des enjeux qui, avec d'autres aspects, notamment les problématiques de prévention qu'a commencé à décrire Karen, sont des enjeux majeurs, et également les impératifs d'environnement que Karen a aussi développés, notamment toute la problématique de la domotique, tous les services à domicile automatisés qui pourraient évidemment favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

C'est donc un enjeu de modernité sociale tout à fait essentiel, et donc je me félicite que notre Conseil ait décidé de mettre en place une M.I.E. pour travailler sur ces sujets et faire en sorte que notre ville acquière des capacités tout à fait exemplaires en la matière, car de nombreuses innovations sociales sont nécessaires. Cela sera donc passionnant.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGCP 2 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, SGCP 2 G).

**2011, DASES 65 G - Subvention à Paris Habitat-OPH pour la construction du LOGIS (logements groupés individuels avec service) géré par l'association AURORE (14e). Montant : 136.500 euros.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 65 G relatif à l'attribution d'une subvention de 136.500 euros à Paris Habitat-OPH pour la construction du LOGIS (logements groupés individuels avec service) géré par l'association AURORE (14e).

La parole est à Mme Karen TAÏEB.

**Mme Karen TAÏEB**. - DASES 65 G ? Je m'étais retirée de ce projet.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - D'accord. Là, il s'agissait d'un projet de construction du LOGIS par l'association "Aurore".

**Mme Karen TAÏEB**. - C'est cela, dont je me félicite d'ailleurs.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Vous avez annulé votre inscription. Donc, je le mets aux voix.

**Mme Karen TAÏEB**. - Oui.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Donc, pas d'opposition.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 65 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DASES 65 G).

**2011, DASES 75 G - Signature de 27 nouvelles conventions pluriannuelles avec les associations gestionnaires de centres sociaux parisiens.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 75 G relatif à la signature de 27 nouvelles conventions pluriannuelles avec les associations gestionnaires de centres sociaux parisiens.

La parole est à M. Gilles ALAYRAC.

**M. Gilles ALAYRAC**. - Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, les élus qui siègent dans cette Assemblée connaissent, j'imagine en tout cas, le rôle essentiel que jouent les centres sociaux dans nos arrondissements.

Je veux profiter de cette délibération, qui nous propose la signature d'une convention avec les 27 centres sociaux gérés par des associations pour leur rendre un hommage particulier.

Les centres sociaux, nous le savons, sont confrontés à un contexte social toujours plus difficile. Qu'il s'agisse de l'accroissement de la précarité, du vieillissement de la population, des discriminations liées à l'origine ou au sexe, ce sont toujours plus de Parisiens qui s'y pressent au quotidien.

On ne doit pas non plus passer sous silence ceux de nos concitoyens jeunes, qui s'adressent aux centres sociaux pour évoquer les difficultés à accéder au logement et au travail.

Si on ajoute l'assèchement des financements publics étatiques, on le voit bien, le monde des centres sociaux, pourtant essentiel à notre lien social, à notre solidarité de proximité, ce monde est durement touché et mis en difficulté. Pourtant, notre Ville en a plus que jamais besoin.

Le Département va donc s'engager pour trois ans dans un cadre conventionnel avec les centres sociaux. Ce faisant, il reconnaît le professionnalisme de ces salariés, en particulier de ces responsables qui doivent coiffer des casquettes multiples face à l'urgence sociale.

Ils doivent d'abord prévenir la marginalisation des familles, des individus, qui viennent à eux, faciliter leur insertion et leur promotion à travers notamment de multiples actions socio-éducatives.

Mais les centres sociaux, ne l'oublions pas, ce sont aussi des bénévoles. Pour la plupart retraités ou en passe de l'être, le temps et l'attention qu'ils accordent aux autres sont dignes d'éloge.

2011 est l'année européenne du bénévolat, raison de plus pour dire qu'il est temps de penser le monde associatif comme un monde du travail. Il relève du monde du travail au sens large du terme. Il relève aussi et avant tout de l'engagement citoyen. Ce bénévolat est porteur de valeurs altruistes et d'idéaux, il constitue un chemin personnel de construction de soi. Aider chacun à s'épanouir, à trouver sa place en tant que citoyen, voilà l'objectif des équipes qui animent les centres sociaux.

Je voudrais dire un mot sur un centre social que je connais bien, l'OCM C.E.A.S.I.L. dans le 15<sup>e</sup> arrondissement. Animé par deux salariés seulement pour une centaine de bénévoles. Comme beaucoup d'autres, il constitue un poumon pour les habitants de ces quartiers, en l'occurrence Falguière et Vaugirard.

Depuis l'aide aux demandeurs d'emploi, jusqu'à l'accompagnement scolaire, en passant par les ateliers sociaux linguistiques ou l'organisation de repas de quartier, le C.E.A.S.I.L. anime, accompagne, prévient au nom d'un projet social de proximité dans le 15<sup>e</sup> arrondissement.

La volonté de Paris, la nôtre, est et demeure la lutte contre l'exclusion sociale, qui concerne une frange croissante de notre population. Paris a besoin plus que jamais de ses centres sociaux, les trente-trois qui existent, et ceux qui vont voir le jour dans quatre arrondissements.

L'efficacité et même la visibilité de l'action du Département passent par ce travail conventionnel avec les centres sociaux. Il fallait, mes chers collègues, je crois, le souligner et leur rendre hommage.

Merci.

(*M. Christian SAUTTER, vice-président, remplace Mme Gisèle STIEVENARD au fauteuil de la présidence*).

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur ALAYRAC.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Myriam EL KHOMRI.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, au nom de la 6<sup>e</sup> Commission. - Merci, Monsieur le Président. Merci, cher Gilles, de ton intervention.

Je pense également à l'OCM C.E.A.S.I.L. et aussi à la fondation de Grenelle dans le 15<sup>e</sup>, et je partage ton avis extrêmement positif. C'est une action extrêmement dynamique à l'image de tout ce que font les centres sociaux culturels à Paris depuis près de cent ans.

Tu l'as dit, il s'agit de structures de proximité, destinées à retisser des liens sociaux entre l'ensemble des habitants, à l'échelle d'un quartier.

Sachez, par exemple, qu'au niveau régional, les centres sociaux installés sur toute la région Ile-de-France accueillent près de 20 % de la population francilienne. C'est extrêmement important.

On y trouve toutes sortes d'activités, avec des ateliers sociaux linguistiques, de l'accompagnement scolaire, des projets d'insertion, de l'accompagnement social, et du soutien à la parentalité. Aujourd'hui, il y a plus de 2.000 bénévoles qui interviennent dans ces centres sociaux, 320 administrateurs, 300 salariés et 72.000 habitants qui participent et 12.000 familles qui font vivre les centres sociaux parisiens. C'est donc un véritable outil de cohésion sociale.

C'est pour cela que nous n'avons cessé de renforcer le plan financier en direction des centres sociaux. Sous l'égide de M. Bertrand DELANOË, nous avons poursuivi nos efforts, et ce, malgré les difficultés financières du Département et de la Ville, et également certains manques financiers, notamment d'un point de vue des A.S.L. de l'Etat.

1,6 million d'euros d'augmentation pour la mandature. Cela démontre bien l'intérêt et la reconnaissance de ce type de structure de la part de l'Exécutif.

Pour le budget cette année, nous avons voté près de 364.000 euros, ce qui est extrêmement important.

Puis nous essayons, avec M. Jean-Yves MANO, avec Mme Gisèle STIEVENARD, de travailler avec les bailleurs afin que les dotations qui sont octroyées par le Département ne soient pas mangées par l'ensemble des loyers qui sont parfois très chers, et il a donc été décidé pour 2010 que le Département compenserait tout loyer annuel au-dessus de 15.000 euros. Cette somme sera ramenée à 10.000 euros dès l'année prochaine.

A terme, les centres sociaux pourront ainsi se consacrer pleinement à leur projet social. Les centres sociaux, c'est également un projet par et pour les habitants ; c'est en cela qu'ils réussissent véritablement leurs projets d'intégration sur les arrondissements. Nous allons en créer six nouveaux durant cette mandature. Je crois que c'est extrêmement important et je te remercie en tout cas d'avoir pris l'occasion de cette délibération pour attirer notre attention sur ce qui fait que Paris reste populaire, ce qui anime nos fêtes de quartier et qui tisse du lien dans des quartiers en direction d'un public en direction duquel il ne faut absolument pas précariser notre soutien financier.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Madame EL KHOMRI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 75 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DASES 75 G).

**2011, DFPE 13 G - Signature d'une convention avec l'hôpital Bichat relative aux conditions de réalisation des interruptions volontaires de grossesse par voie médicamenteuse pratiquées dans les centres de planification et d'éducation familiale gérés par le Département de Paris et adhésion du Département de Paris à l'association REVHO.**

**M. Christian SAUTTER**, président. - Nous passons à l'examen du projet DFPE 13 G concernant d'une part la signature d'une convention avec l'hôpital Bichat relative aux conditions de réalisation des interruptions volontaires de grossesse par voie médicamenteuse pratiquées dans les centres de planification et d'éducation familiale gérés par le Département de Paris et d'autre part de l'adhésion du Département de Paris à l'association REVHO.

C'est Mme Karen TAÏEB qui interroge Mme Fatima LALEM.

Vous avez la parole, Madame.

**Mme Karen TAÏEB**. - Je ne l'interroge pas, je la félicite pour tout le travail accompli, justement, au niveau des centres de planification départementaux ou associatifs.

Monsieur le Président, mes chers collègues, très brièvement, je souhaitais intervenir sur cette délibération car, dans une période où l'I.V.G. est mise à mal - fermeture de centres ici, réouverture retardée ailleurs -, cette convention avec l'hôpital Bichat est la bienvenue. Le Département de Paris compte 23 centres de planification départementaux ou associatifs, mais il s'agit dans cette délibération de trois centres de planification et d'éducation familiale gérés directement par la collectivité, où il est possible, depuis le décret du 6 mai 2009, d'y pratiquer une I.V.G. médicamenteuse, à condition qu'elle soit réalisée dans le cadre d'une convention conclue avec un établissement de santé public ou privé. Ce sera donc chose faite avec cette convention avec l'hôpital Bichat.

Parallèlement à cela, le Département de Paris souhaite adhérer à l'association REVHO qui a pour objet de faciliter l'accès à l'I.V.G. médicamenteuse en ville, car c'est encore et toujours le parcours de la combattante.

L'I.V.G. médicamenteuse, proposée depuis le début des années 1980, est soumise, comme chacun le sait, à une date limite très courte : 7 semaines d'aménorrhée. La prise de conscience d'une grossesse se faisant en général au bout de 5 à 7 jours d'absence de règles, donc 5 semaines après les dernières, il ne reste que 2 semaines pour prendre une décision, avortement ou pas avortement, pour trouver le centre, le médecin et obtenir un rendez-vous.

D'où l'importance de la mise en place de ces centres conventionnés à Paris qui assurent l'interruption de grossesse mais surtout un suivi psychologique, une écoute, le remboursement de l'acte et le maintien du secret désiré par certaines jeunes femmes mineures.

Je vous remercie.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Madame Karen TAÏEB.

Je donne la parole à Mme Fatima LALEM.

**Mme Fatima LALEM**, au nom de la 6e Commission. - Merci, Monsieur le Président.

Merci beaucoup, chère Karen TAÏEB.

Effectivement, cette convention est importante, car elle caractérise bien la mise en œuvre de la possibilité donnée aux Parisiennes d'obtenir une interruption volontaire de grossesse par voie médicamenteuse auprès d'un centre de planification. Cette possibilité est légale depuis 2008.

Nous y étions préparés, notamment dans le cadre d'un partenariat avec ce réseau REVHO, qui est un réseau de formation des praticiens et des professionnels.

Donc, j'ai le plaisir de vous dire que, depuis 2010, ce sont 500 Parisiennes qui ont pu bénéficier de cette possibilité.

Vous savez que M. le Maire de Paris était très attentif à permettre aux Parisiennes d'accéder à une interruption volontaire de grossesse et selon la méthode de leur choix. Dans ce sens, nous avons, à plusieurs reprises, interpellé l'Etat, le Ministre de la Santé, sur ses responsabilités quant à l'organisation de cette interruption de grossesse et à la possibilité pour les femmes de choisir la méthode médicamenteuse ou la méthode instrumentale.

Je voudrais vous rappeler qu'à plusieurs reprises, nous nous étions mobilisés, avec la première adjointe notamment, au côté des associations qui se battent toujours pour ce droit. Je tenais à remercier aussi particulièrement Mme Karen TAÏEB pour les informations précieuses qu'elle a données sur les difficultés que peuvent rencontrer certaines femmes. C'est vraiment celles-là pour lesquelles nous souhaitons continuer à développer cette possibilité d'interruption médicamenteuse de grossesse dans les centres de planification.

Il s'agit notamment des femmes qui, aujourd'hui, faute de bénéficier d'un temps suffisant, faute de pouvoir avancer l'argent, sont exclues de ce choix et de cette possibilité.

Donc, nous resterons quand même très vigilants sur les engagements et la responsabilité de l'Etat.

Merci.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Madame LALEM.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 13 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DFPE 13 G).



**Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés contre le plan de restructuration en cours à l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris.**

**M. Christian SAUTTER**, président. - Nous passons maintenant à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 1 G dans le fascicule, déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, s'opposant au plan de restructuration en cours à l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris.

La parole est à Mme Marinette BACHE.

**Mme Marinette BACHE**. - Merci, Monsieur le Président.

La minute qui m'est attribuée ne suffirait hélas pas à lister toutes les attaques que subit le service public hospitalier de la part du Gouvernement. Sur l'ensemble du territoire, il n'est pas une journée sans qu'on annonce la suppression de postes de médecins ou de soignants ou de techniciens. Il ne manque pas une journée où un nouveau service est fermé, quand ce n'est pas un hôpital.

M. Nicolas SARKOZY et ses divers Ministres s'en sont d'abord pris aux maternités et aux hôpitaux de proximité, puis ils sont passés à la vitesse supérieure. On l'a vu il y a quelque temps avec la fermeture des urgences chirurgicales de nuit en Ile-de-France. On le voit aujourd'hui avec la "restructuration", puisque c'est le terme employé, de l'A.P.-H.P.

Saint-Vincent, Saint-Antoine, Henri-Mondor, Charles-Foix, Jean-Rostand, Ambroise-Paré, Tenon, Chenevier, Beaujon, Jean-Verdier, Louis-Mourier, Avicenne et je pourrais continuer la liste, hélas, et bien sûr l'Hôtel-Dieu qui sera condamné par le transfert du siège historique de l'A.P.-H.P.

A ce propos, d'ailleurs, je veux saluer la mobilisation des maires concernés, Mme BERTINOTTI, M. AIDENBAUM et M. BOUTAULT, ainsi que la mobilisation des personnels.

Le 15 mars dernier, la conférence des présidents des commissions médicales d'établissement des C.H.U. déclarait s'opposer...

**M. Christian SAUTTER**, président. - La minute est presque passée.

**Mme Marinette BACHE**. - ... aux évolutions actuelles...

J'ai fini.

... qui - je cite - "témoignent d'une volonté inavouée mais délibérée des pouvoirs publics de détruire l'organisation actuelle du service public hospitalier".

En conséquence, je vous appelle à soutenir ce vœu et à être présents le 2 avril aux côtés de tous ceux qui défendront le service public hospitalier et l'accès à une égale qualité de soins pour tous.

Je vous remercie.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Madame BACHE.

M. Jean-Marie LE GUEN va nous donner l'avis de l'Exécutif sur ce vœu. Vous avez la parole.

**M. Jean-Marie LE GUEN**. - Merci beaucoup.

Avis évidemment positif et je remercie Mme Marinette BACHE d'intervenir car, effectivement, il ne se passe pas de jour ou de semaine sans qu'il y ait une nouvelle attaque menée contre les hôpitaux publics, et singulièrement contre l'A.P.-H.P.

Cette logique comptable et restrictive qui gouverne aujourd'hui les hôpitaux publics et singulièrement l'A.P.-H.P., n'est en rien une réforme dont, par ailleurs, nos hôpitaux publics ont besoin. Tout au contraire, non seulement elles organisent une pénurie mais aussi une démobilisation des équipes, une démotivation des équipes, et l'on voit ainsi un certain nombre de brillants chefs de service quitter l'Assistance publique parce que l'outil, un outil en quelque sorte sacré de la République, est aujourd'hui très largement abîmé par cette politique, mettant en danger, au-delà de l'accès aux soins des Français, c'est vraiment la médecine française qui est aujourd'hui mise à mal par la politique gouvernementale.

Donc, avis favorable à ce vœu, bien évidemment.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Une explication de vote de Mme FOURNIER ?

C'est M. CHARZAT qui a la parole, au nom du groupe E.E.L.V.A., pour une minute.

**M. Michel CHARZAT**. - Nous nous félicitons de ce vœu qui permet d'affirmer la volonté du Conseil de Paris de donner un coup d'arrêt à cette logique qui a été mise en œuvre depuis maintenant plusieurs années, et qui a été amplifiée, de ce plan de restructuration de l'hôpital public à Paris.

Je voudrais simplement demander que ce vœu, notamment, étende la vigilance du Conseil de Paris à l'hôpital Tenon, sur lequel un certain nombre de menaces pèsent, sur les urgences. Ce service va être restructuré. Il devait être ouvert 24 heures sur 24 dans le cadre d'un projet adopté en 2007, qui était excellent, qui devait faire de ce pôle des urgences de Tenon un centre tout à fait exemplaire, à la pointe du progrès.

Or, nous apprenons maintenant que ce service des urgences serait fermé la nuit et verrait un certain nombre de spécialités, notamment cardiaques, remises en cause.

Je demande simplement que d'une manière implicite, notre vœu implique le maintien du service des urgences tel qu'il avait été prévu dans le projet initial.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur CHARZAT.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 8 G).

**Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au devenir de l'Hôtel Dieu.**

**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au devenir de l'Hôtel-Dieu.**

**M. Christian SAUTTER**, président. - Nous passons à l'examen des propositions de vœu référencées n<sup>os</sup> 2 G et 3 G dans le fascicule, déposées respectivement par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et "Europe Écologie - Les Verts et Apparentés", relatives au devenir de l'Hôtel-Dieu.

Donc, je donnerai successivement la parole à Mme BERTINOTTI, à M. AIDENBAUM et à M. BOUTAULT, chacun pour une minute.

Madame BERTINOTTI, vous avez la parole.

**Mme Dominique BERTINOTTI**. - Mes chers collègues, pour la "ixième" fois, voilà à nouveau un très mauvais coup porté contre l'Hôtel-Dieu en apprenant par la voix d'une dépêche A.F.P. le transfert du siège de l'A.P.-H.P. sur le site de cet hôpital et à terme, ne soyons pas hypocrites, la fermeture de cet hôpital.

Mauvaise décision, car loin de provoquer ou d'accompagner la modernisation et l'adaptation de l'hôpital aux nouvelles exigences de santé de la population, elle ne fait que révéler deux crises : une crise de gouvernance, ou plus exactement d'absence de gouvernance, mépris manifesté à l'égard des patients, des personnels hospitaliers, des élus, des citoyens, tous mis devant le fait accompli.

Crise du devenir de l'hôpital public, car comment qualifier une politique de santé qui vise à fermer des services de santé pour y installer des bureaux ? Comment qualifier une politique de court terme fondée sur la spéculation immobilière avec pour unique logique celle de la rentabilité ?

C'est pourquoi nous demandons au travers de ce vœu le rétablissement de la mise en application du projet médical, moderne et d'avenir de l'Hôtel-Dieu ratifié il y a peu de temps par l'A.P.-H.P., qui permettra de faire en sorte que l'hôpital public poursuive sa vocation d'assurer l'égalité d'accès aux soins pour tous.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Madame BERTINOTTI.

Monsieur AIDENBAUM, vous avez la parole.

**M. Pierre AIDENBAUM**. - Je serai encore plus bref parce que Mme Dominique BERTINOTTI vient de dire l'essentiel du vœu que nous présentons aujourd'hui.

C'est un nouveau coup qui est porté au service public à Paris, et nous avons eu dans les débats tout à l'heure, notamment dans les questions posées au Préfet de police sur le coup porté au service public de la police à Paris, avec les suppressions des antennes de police et des commissariats, et dans l'Éducation nationale.

Mme Dominique BERTINOTTI a rappelé l'importance pour nous de conserver les services, et tous les services qui avaient été actés il y a quelque temps de cela, comme devant rester à l'Hôtel-Dieu, ce qui a l'air d'être remis en cause aujourd'hui, pour y implanter, comme cela a été dit également, les bureaux de l'A.P.-H.P.

Donc, il a été également rappelé que c'est le seul hôpital public des neufs premiers arrondissements de Paris et donc, notre volonté de faire en sorte que l'A.P.-H.P. revienne sur cette décision est entière, et nous allons continuer à nous mobiliser afin de faire revenir l'A.P.-H.P. sur cette décision.

Je vous remercie.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur AIDENBAUM.

Dernier orateur, Monsieur BOUTAULT, vous avez la parole.

**M. Jacques BOUTAULT**. - Merci, Monsieur le Président.

J'irai dans le sens de ce qu'ont exprimé Mme Dominique BERTINOTTI et M. Pierre AIDENBAUM avant moi, pour dire ma surprise d'avoir appris par hasard, le 4 mars dernier, que la direction générale de l'Assistance publique des Hôpitaux de Paris avait décidé de regrouper sur le site de l'Hôtel-Dieu la quasi-totalité de ses services administratifs et que ce transfert allait entraîner le déplacement de la chirurgie ambulatoire de l'Hôtel-Dieu vers l'hôpital Cochin, pour ne conserver qu'un service hospitalier minimal à l'Hôtel-Dieu, qui serait un service d'urgence et un service d'imagerie médicale.

Cette décision aura aussi pour conséquence de réduire drastiquement l'offre de soins aux Parisiennes et aux Parisiens des neuf arrondissements centraux. C'était le seul hôpital de proximité qui leur restait.

En outre, cette annonce a provoqué une vive inquiétude de la part des personnels, tant cette décision a été prise sans aucune concertation et s'ajoute à la volonté affichée depuis plusieurs mois de la direction et le Ministère de tutelle de supprimer massivement des personnels à l'A.P.-H.P. et de démanteler le service de santé à Paris au profit d'une gestion purement comptable de la santé alors que nous, écologistes, nous considérons que la santé est un bien humain inaliénable et que l'offre de soin doit faire partie des services publics offerts à tous.

Donc, nous souhaitons que la direction de l'A.P.-H.P. revienne sur cette décision le plus rapidement possible.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

Monsieur LE GUEN, quel est l'avis de l'Exécutif sur les vœux n<sup>os</sup> 2 G et 3 G ?

**M. Jean-Marie LE GUEN**. - Tout à fait favorable, Monsieur le Président.

Je voudrais tout d'abord accrédi-ter l'intervention des trois maires du Centre de Paris sur l'idée que cette décision a été prise de façon totalement précipitée, sans aucune concertation.

Donc, s'il n'y a pas eu de concertation, c'est un premier sujet.

Le deuxième sujet est que ceci se fait dans un désordre total, parce qu'il n'y a pas véritablement de plan qui soit organisé derrière tout cela ; on sent qu'il y a surtout la volonté de "faire des économies" ou plus exactement d'essayer facialement, essayer de faire des restructurations de type immobilier dont on ne sait d'ailleurs même pas quel va être le bénéfice financier pour l'Assistance publique.

Donc, beaucoup de précipitation et une absence complète, encore une fois, de projet médical. Nous restons pour notre part totalement mobilisés sur le projet de l'hôpital universitaire de santé publique. Nous ne pensons pas, et nous savons que l'Hôtel-Dieu ne peut pas rester sur la forme actuelle pour un certain nombre de raisons dont nous avons déjà débattu, et qu'il faut aller vers une évolution, mais qui lui donne tout son caractère médical de proximité, avec notamment les urgences, mais aussi avec de nouveaux services de santé que sont l'éducation à la santé, la prévention, la recherche autour de ces thèmes, qui sont des thèmes majeurs dans les politiques de santé de la ville de demain.

Et donc, nous pouvons accepter l'idée d'une restructuration, peut-être même que dans certaines conditions, des éléments du siège viennent à l'Hôtel-Dieu mais en tout cas, il n'y a aujourd'hui aucune garantie - quand je dis cela, c'est un euphémisme - qui fasse que ceci se passe de cette façon.

Sous cet éclairage, je suis favorable à ces deux vœux.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 9 G).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 10 G).

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche en soutien aux associations, médecins et malades drépanocytaires.**

**M. Christian SAUTTER**, président. - Nous passons à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 4 G dans le fascicule, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, visant à soutenir les associations, médecins et malades drépanocytaires.

Ce vœu est présenté par le Président, M. Ian BROSSAT pendant une minute, et M. LE GUEN lui répondra.

Vous avez la parole.

**M. Ian BROSSAT**. - Merci, Monsieur le Président.

Vous le savez, la drépanocytose est une maladie héréditaire de l'hémoglobine. En France, la population de drépanocytaires est en constante progression, avec 330 naissances d'enfants malades et une population importante non recensée de malades venus d'Afrique ou des D.O.M.-TO.M., dont la plus grande partie d'ailleurs en Ile-de-France.

C'est la raison pour laquelle la Ville de Paris a créé en 2006, à l'initiative de M. Alain LHOSTIS, alors adjoint chargé de la santé, un centre d'information et de dépistage de la drépanocytose ; ce centre est le premier de ce type créé en France métropolitaine.

En 2009, le Gouvernement a annoncé un plan pour la drépanocytose dont les médecins, malades et associations attendent toujours la mise en place.

Pour toutes ces raisons, nous voulons que par ce vœu, le Conseil de Paris soutienne l'appel lancé par de nombreuses associations et que nous demandions à M. le Maire de Paris de s'adresser à Mme la Ministre de la Santé pour qu'elle communique sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan drépanocytose et du calendrier des actions prévues par l'État.

Je vous remercie.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur BROSSAT. Exactement une minute !

La parole est à M. LE GUEN, qui va nous donner l'avis de l'Exécutif.

**M. Jean-Marie LE GUEN**. - Tout à fait favorable !

M. Ian BROSSAT a bien rappelé ce qu'était cette maladie, son impact. C'est une maladie que l'on soigne, mais dont on ne guérit pas, donc une espèce de maladie moderne, puisque les maladies modernes, ce sont ces maladies chroniques que l'on doit prendre en charge tout au long de la vie.

La Ville de Paris a mené une action depuis 2006 avec notre collègue, M. Alain LHOSTIS, une action tout à fait positive et ambitieuse, la première, unique en métropole d'ailleurs, et nous soutenons donc tout à fait l'idée qu'il devrait et qu'il doit y avoir une politique nationale qui soit mise en œuvre.

Nous sommes en soutien avec l'action de ces associations et nous demandons au ministère d'avoir une politique aussi ambitieuse que celle de la Ville de Paris.

C'est un problème de santé publique tout à fait légitime.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2011, V. 11 G).

**2011, DASES 79 G - Approbation du principe et des modalités de passation de marchés à bons de commandes pour l'accompagnement d'allocataires parisiens du Revenu de Solidarité Active, en vue de leur insertion socio-professionnelle.**

**M. Christian SAUTTER**, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 79 G relatif à l'approbation du principe et des modalités de passation de marchés à bons de commandes pour l'accompagnement d'allocataires parisiens du Revenu de Solidarité Active, en vue de leur insertion socioprofessionnelle.

La parole est à M. Gauthier CARON-THIBAUT.

**M. Gauthier CARON-THIBAUT**. - Monsieur le Président, mes chers collègues.

Paris compte 61.000 bénéficiaires du R.S.A. et la collectivité parisienne a la responsabilité de mettre en œuvre une politique efficace d'accompagnement, en particulier quand les résultats de la dernière crise économique se font encore sentir.

Deux types de suivi sont possibles.

Un premier, classique, est assuré par les services de la DASES et du C.A.S.-V.P. dans le cadre des services sociaux polyvalents.

Le second, plus spécialisé, à travers le secteur associatif pour des publics cibles, comme, par exemple, les personnes présentant des troubles psychiques, des addictions ou une grande désocialisation.

Même s'il concourt, bien sûr, à limiter l'embolie des services sociaux d'arrondissement, l'intérêt de ce dispositif est de s'appuyer sur le sens et la capacité d'innovation pour les associations du secteur social, pour repérer un accompagnement le plus efficace possible pour les bénéficiaires du R.S.A., et il l'est.

Juste cinq chiffres, Monsieur le Président, en attestent : 23 associations suivent plus de 9.000 allocataires, un millier de sorties vers l'emploi ont été réalisées, 70 % de signatures d'un contrat d'accompagnement, ce qui concourt, par exemple, à ce que 90 % des bénéficiaires puissent bénéficier d'un suivi social.

Aujourd'hui, c'est l'occasion de féliciter ces associations qui ont rempli et même dépassé les objectifs qui leur avaient été assignés.

Dès lors, charge à nous, collectivité locale, de définir au mieux les spécificités des bénéficiaires parisiens du R.S.A. suite aux remontées des équipes pluridisciplinaires, des commissions territoriales et du comité central d'évaluation des actions d'insertion professionnelle, pour définir le public qui sera alors ciblé par des actions spécifiques.

C'est le double but de cette délibération qui a pour objectif de lancer le marché pour choisir les associations qui vont opérer cette mission.

Le premier objectif est donc d'adapter notre ciblage. Effectivement, suite à l'intégration de l'allocation parent isolé dans le socle du R.S.A., il est important d'apporter un soutien particulier et adapté aux familles monoparentales. Ce seront ainsi 300 allocataires supplémentaires qui en bénéficieront.

Dans le même esprit, l'accompagnement des seniors, particulièrement important ces dernières années à Paris, va être recentré sur les seniors ayant suivi des formations professionnelles afin d'assurer la réussite de leur parcours.

Enfin, des travailleurs sociaux polyvalents nous ayant fait part de plus en plus de leur désarroi face à des allocataires présentant des troubles psychiques, le nombre d'entre eux pris en charge par des spécialistes en réseau de santé psychiatrique sera renforcé.

Enfin, le second objectif, et non des moindres pour une capitale, est de se donner les moyens de l'innovation sociale, et cela se ressent à travers les critères d'attribution des marchés qui prévoient la diversification des candidats retenus et l'évaluation des actions par les bénéficiaires des marchés et surtout les bénéficiaires des actions.

L'attendu de cette pratique est d'introduire aujourd'hui une diversité des prises en charge, pour, à l'avenir, reproduire ce qui marche le mieux vis-à-vis des publics qui en ont le plus besoin.

En conclusion, j'aimerais rappeler que la C.N.A.F., la Caisse nationale des allocations familiales, vient d'annoncer qu'il y avait eu une augmentation de 6 % des bénéficiaires du R.S.A. sur toute la France, mais que cette augmentation est moins forte que les années précédentes.

Sachons y voir ici l'action des Départements qui ont su, sans recevoir une seule ligne budgétaire de plus de la part de l'État, remplir parfaitement leur obligation de suivi, d'accompagnement et d'insertion.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur CARON-THIBAUT.

La parole est à Mme Olga TROSTIANSKY qui vous répond.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - Monsieur le Président, je remercie M. Gauthier CARON-THIBAUT d'avoir mis en lumière cet important projet de délibération qui, si vous l'acceptez, va nous permettre de poursuivre le partenariat que l'on suit depuis de nombreuses années avec des associations pour favoriser l'insertion des allocataires du R.M.I. d'abord, puis maintenant du R.S.A.

C'est vrai qu'il y a un travail complémentaire au service du Département, de la C.A.F., de Pôle Emploi, et les associations sont conventionnées pour accompagner 9.000 allocataires sur des problématiques qui sont spécifiques, puisqu'il y a l'accompagnement des allocataires sortant de prison, les personnes qui sont en difficulté par rapport à la langue française, également les sans domicile ou encore les personnes qui souffrent d'addiction.

Sur ces problématiques, cela nécessite vraiment une très grande expertise, une approche spécialisée, et le tissu associatif parisien est à même d'apporter des réponses qui soient singulières et qui nous donnent satisfaction depuis maintenant cinq ans.

Nous vous proposons, dans le cadre de ce projet de délibération, de renouveler ces marchés d'accompagnement global des allocataires du R.S.A. et de tenir compte des besoins nouveaux des allocataires.

M. Gauthier CARON-THIBAUT a souligné l'accompagnement particulier pour les seniors, mais c'est vrai également pour les femmes en situation de monoparentalité et pour les personnes qui souffrent de difficultés d'ordre psychologique et qui demandent une intervention spécialisée.

Peut-être en conclusion, Monsieur le Président, je voulais vraiment souligner la performance de notre dispositif départemental d'insertion.

On est en crise économique, on est dans un contexte d'affaiblissement des solidarités nationales, mais malgré tout cela, on est arrivé à remettre en emploi des milliers d'allocataires du R.S.A., et ce, alors que les allocataires les plus proches de l'emploi sont désormais orientés vers des agences du Pôle Emploi.

Je voulais aussi évoquer un signe qui montre que le Gouvernement n'a pas pris la mesure des difficultés des Français : l'échec du R.S.A. jeunes qui bénéficie à moins de 10.000 Français et à seulement 150 Parisiens.

Je vous propose de voter ce projet de délibération.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Madame TROSTIANSKY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 79 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DASES 79 G).

**2011, DASES 96 G - DDEEES 31 G - PDI. Signature d'une convention avec Pôle emploi et le Département de Paris portant sur la définition d'axes de coopération et la mise en oeuvre du RSA à Paris.**

**M. Christian SAUTTER**, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 96 G - DDEEES 31 G relatif à la signature d'une convention avec Pôle Emploi et le Département de Paris, portant sur la définition d'axes de coopération et sur la mise en oeuvre du Revenu de Solidarité Active à Paris.

Je cède la parole à Mme Claire MOREL.

**Mme Claire MOREL**. - Je vous remercie.

Ce projet de délibération marque l'engagement du Département dans la lutte pour le retour à l'emploi des titulaires parisiens du R.S.A., puisque, effectivement, elle a pour objet la signature d'une convention de coopération et de coordination entre Paris et Pôle Emploi.

Le R.S.A. relève de la compétence du Département, 61.000 Parisiens en sont titulaires et 9.000 d'entre eux, les plus proches de l'emploi, sont orientés vers Pôle Emploi.

Cette convention est donc capitale : garantir aux allocataires un niveau de suivi, de support, d'aide au retour à l'emploi au même niveau que celui accessible aux autres demandeurs d'emploi.

Dans cette convention, Pôle Emploi s'engage sur ce point et la convention prévoit également un suivi de cet engagement par la mise en place d'indicateurs.

C'est important, car vous n'êtes pas sans savoir que le service public de l'emploi a été fragilisé par la fusion A.S.S.E.D.I.C./A.N.P.E. décidée par le Gouvernement. Sa mise en oeuvre se passe mal, les agents ont de graves difficultés pour travailler dans de bonnes conditions et pour être actifs auprès des demandeurs d'emploi, et le service de l'emploi se dégrade au détriment des demandeurs.

Dans ce contexte, le Département a souhaité contractualiser avec Pôle Emploi, afin de garantir un accompagnement des allocataires du R.S.A. satisfaisant.

Cette convention permet également une collaboration originale et conjointe entre l'Espace insertion et Pôle Emploi, entre un accompagnement social et un accompagnement professionnel.

Les Espaces insertion sont des structures dédiées aux allocataires du R.S.A., également les moins éloignés de l'emploi, mais qui ont aussi besoin d'un suivi social et professionnel. La convention prévoit donc de poursuivre ce travail de binôme entre travailleurs sociaux des Espaces insertion et les conseillers mis à disposition par le Pôle Emploi, cette mise à disposition est en partie financée par le Département.

La convention prévoit également la mise en place d'un groupe de travail spécifique pour ajuster l'offre parisienne d'insertion à destination des artistes. Elle fait suite à la demande de nombreux élus parisiens.

Enfin, la convention montre l'effort de Paris pour être plus efficace dans cette action de Pôle Emploi, elle garantit en effet la participation de Pôle Emploi au dispositif parisien en faveur de l'emploi, comme les grands forums ou les Maisons des Entreprises et de l'Emploi.

La situation de l'emploi en France est dramatique, vous le savez, elle ne semble pourtant pas être une priorité de l'action gouvernementale, ou alors c'est un secret bien gardé.

Cette convention est importante, car elle montre au contraire l'engagement du Département en faveur de l'emploi.

Je vous remercie.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Madame MOREL.

Pour vous répondre, la parole est à Mme TROSTIANSKY, et je dirai quelques mots après, bien que je sois à la présidence.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - Monsieur le Président, je remercie Mme Claire MOREL d'avoir attiré l'attention de notre Assemblée sur cet important projet de délibération, qui décrit la participation de Pôle Emploi à notre dispositif départemental d'insertion, sur lequel nous travaillons conjointement avec M. Christian SAUTTER et Mme Seybah DAGOMA.

Mais elle a rappelé également le contexte difficile national, dans lequel les personnels de Pôle Emploi travaillent dans le dispositif de l'État.

Comme vous le savez, avec la mise en place du R.S.A., c'est désormais vers Pôle Emploi que sont orientés les allocataires les plus proches de l'emploi. Ils sont aujourd'hui plus de 9.000 dans ce cas.

Pour que les allocataires ne soient pas noyés dans la masse des demandeurs d'emploi, nous avons exigé de Pôle Emploi des indicateurs de suivi très précis et nous examinons très régulièrement la situation de ces allocataires pour, au besoin, les réorienter vers une autre structure, quand des difficultés de nature sociale apparaissent.

On est dans un contexte de faillite de politique de l'emploi nationale, dans une démission qui est tout à fait scandaleuse du Gouvernement, alors que l'on sait bien qu'un actif sur dix est au chômage.

A Paris, nous sommes réellement résolus à accompagner le mieux possible les Parisiennes et les Parisiens sans emploi, et particulièrement les allocataires du R.S.A. qui relèvent de notre compétence.

On a de très bons résultats des Espaces d'insertion (40 % de retour à l'emploi durable), grâce à la présence de ces conseillers emploi que nous employons et qui sont vraiment la preuve de l'utilité des 60 millions d'euros que nous consacrons chaque année au P.D.I., programme départemental d'insertion.

**M. Christian SAUTTER**, président, au nom de la 2e Commission. - Merci, Madame TROSTIANSKY.

J'ajoute deux mots.

Comme Mme MOREL l'a fort bien précisé, il y a à la fois dans les Espaces insertion un accompagnement social et un accompagnement professionnel. Ces 55 conseillers Pôle Emploi ont une double mission : d'abord d'évaluer les personnes qui entrent, qui s'inscrivent si je puis dire au R.S.A. (10.000 d'entre elles l'ont été l'an dernier).

Certains seront ensuite pris en charge par Pôle Emploi. Les cas malheureusement les plus difficiles resteront dans les Espaces insertion et 3.320 d'entre eux sont suivis par ces conseillers de Pôle Emploi, avec un taux de réussite de 40 %, comme Mme TROSTIANSKY vient de le signaler.

Je mentionne, puisque Mme MOREL y a fait allusion, le fait que l'on va faire un effort particulier sur les artistes, sachant que c'est une population assez difficile à aider, car elle est très consciente de sa valeur et il n'est pas toujours facile de leur indiquer quel est le bon chemin vers l'emploi.

Nous avons l'ambition aussi de passer d'une convention annuelle à une convention sur trois ans, 2012-2014, manifestant à la fois notre volonté de solidarité et d'efficacité.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 96 G - DDEEES 31 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (DASES 96 G - DDEEES 31 G).

**2011, DASES 77 G - DPE 27 G - Paris Solidarité Habitat - Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) du Département de Paris. Signature d'une convention avec le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) portant sur sa participation au FSL.**

**M. Christian SAUTTER**, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DASES 77 G - DPE 27 G relatif à "Paris Solidarité Habitat", fonds de solidarité pour le logement du Département de Paris concernant la signature d'une convention avec le syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne, plus familièrement appelé S.I.A.A.P., qui porte sur la participation du S.I.A.A.P. au Fonds de Solidarité Logement.

Monsieur CONTASSOT, vous avez la parole, pour cinq minutes maximum.

**M. Yves CONTASSOT**. - Merci, Monsieur le Président.

Je crois que l'on peut se féliciter que le S.I.A.A.P. abonde les moyens financiers du F.S.L. pour aider les personnes en difficulté à régler leur facture d'eau, même si, je le dis, une première tranche, en tout cas je l'espère, sera suivie par d'autres plus conséquentes parce que, quand on regarde les efforts qui sont faits par la Mairie de Paris, la part du S.I.A.A.P. est relativement modeste et je pense que, dans l'avenir, il sera intéressant que le S.I.A.A.P. suive une pente, si j'ose dire, plus proche que celle que nous faisons au niveau ville et région.

C'est le premier point.

Le deuxième point, c'est que dans la convention qui nous est proposée en annexe à la délibération, il y a un point qui soulève question, qui est que, à court terme, c'est indiqué, il y aura un F.S.L. spécifique, et il est indiqué dedans que, compte tenu du règlement du F.S.L. qui a été voté par le Conseil général de Paris en 2006, cette disposition sera réservée aux personnes titulaires d'un compteur d'eau individualisé.

J'ose espérer que l'on pourra modifier, soit à l'occasion d'un nouveau règlement de F.S.L. soit d'une manière ou d'une autre cette disposition, car, comme il est rappelé dans cette délibération, il y a peu de gens à Paris qui bénéficient à ce jour d'un compteur d'eau individuel.

Il faut que l'on arrive à trouver un autre moyen, évidemment, d'aider les personnes en grande difficulté.

Je voudrais aussi, bien évidemment, profiter de cette délibération, pour dire que je crois qu'il nous faut vraiment aller plus loin en matière de réflexion sur la tarification sociale.

Je sais les réticences qu'il y a mais j'ai noté avec beaucoup d'intérêt un nouveau rapport qui figure sur le site de l'Académie de l'Eau, qui va vers une différenciation dans la tarification.

Je crois qu'il faudra que, très rapidement, notre institution soit saisie d'une délibération dans ce sens pour que, vraiment, ceux et celles qui ont les moyens les plus modestes aient une part de facture considérablement réduite, pas simplement évidemment à cause des aides, mais aussi - et je sais qu'un travail est entrepris -, à travers des dispositifs de réduction de la consommation.

Merci.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Je donne la parole à M. François VAUGLIN.

**M. François VAUGLIN**. - Merci.

Nous allons voter ici une convention de partenariat avec le S.I.A.A.P., sur sa participation au F.S.L., ce qui permet d'aider les personnes en difficulté par rapport à leur logement.

Ces aides viennent apurer les dettes locatives, ce qui inclut aussi les dettes d'eau. Par leur contribution au F.S.L., les services publics d'eau et d'assainissement contribuent donc activement à la mise en œuvre d'un véritable droit au logement.

Le S.I.A.A.P. s'engage ainsi sur un montant de 90.694 euros pour sa première contribution au F.S.L. au titre de 2011. C'est un premier pas et nous nous en félicitons.

J'en profite pour souligner que l'ensemble du service public de l'eau s'est engagé sur cette voie. Le Maire de Paris s'était engagé à remunicipaliser la distribution de l'eau à Paris. Non seulement c'est chose faite depuis le 1er janvier 2010, mais c'est en plus chose bien faite, car après seulement une année de fonctionnement dans la sphère publique, nous avons déjà dégagé de substantielles marges de manœuvre.

Cela ne nous étonnera guère, vu les marges pratiquées par les groupes privés dans la distribution de l'eau, dont le prix à Paris avait d'ailleurs augmenté de 260 % ces vingt-cinq dernières années, soit presque quatre fois plus d'augmentation que l'indice des prix.

Eau de Paris, qui est désormais public, assure maintenant pleinement ce qui est la vocation d'un service public performant et repose sur un triptyque alliant solidarité, investissement pour l'avenir et juste prix pour les usagers.

La solidarité tout d'abord avec les plus démunis, c'est l'objet de cette délibération, puisque la contribution d'Eau de Paris au F.S.L. est doublée et passera dès cette année à un montant de 500.000 euros. Solidarité avec les personnels aussi, car ils ont permis la réussite de la reprise en régie. Leur statut a été suivi de près par Mme Anne LE STRAT pour s'assurer de l'équité et du respect des droits de chacun.

Les investissements pour l'avenir ensuite, car les investissements d'Eau de Paris sont stabilisés à hauteur de 70 millions d'euros, quand bien même le plus gros des efforts d'investissement a déjà été réalisé. Cela nous permettra de travailler sur la ressource et d'entretenir la qualité de notre réseau.

Et le juste prix pour l'utilisateur enfin. Nous n'avons pas d'actionnaires à rémunérer et nous démontrons que gestion publique et bonne gestion vont de pair, puisque cela vient d'être annoncé : le prix de l'eau à Paris baissera de 8 % cette année. Nous restituons ainsi 76 millions d'euros aux Parisiens sur la période 2011- 2015. Voilà qui tranche singulièrement dans un contexte d'interminables hausses des factures du gaz et de l'électricité.

Alors que l'opposition s'oppose à cette politique, cela n'étonnera personne, puisque ce sont les mêmes qui avaient installé ce partage du service public au sein du privé.

Mais j'ai plus de mal à comprendre que mes collègues "Verts" se soient abstenus sur cette affaire au Conseil d'administration d'Eau de Paris. Non seulement l'engagement de remunicipaliser l'eau a été tenu dans un délai record, mais cette politique produit dès la première année des effets positifs.

Nous, l'ensemble de la majorité municipale, avons été élus pour le faire. Nous l'avons fait en accord avec l'ensemble de nos valeurs, que je viens de rappeler. Et je vous le dis ici, c'est avec une très grande fierté qu'avec l'ensemble de mon groupe je me reconnais dans cette politique.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur VAUGLIN.

C'est Mme LE STRAT qui va répondre au nom de l'Exécutif.

Je vous donne la parole.

**Mme Anne LE STRAT**, au nom de la 4e Commission. - Merci, Monsieur le Président. Merci beaucoup à mes deux collègues au Conseil de Paris, qui sont aussi deux administrateurs d'Eau de Paris, pour l'intérêt qu'ils portent à cette délibération, et plus largement au service public de l'eau à Paris.

Pour répondre aux deux interventions. D'abord à M. Yves CONTASSOT qui relève la modestie de la part du S.I.A.A.P., celle-ci a été calculée au regard de la part du S.I.A.A.P. dans la facture d'eau ainsi qu'au regard des bénéficiaires existants et potentiels du F.S.L.

Nous avons évidemment conclu avec le S.I.A.A.P. que cette part pourra être augmentée si les besoins s'en faisaient sentir. Donc, il est évident que nous devons avoir d'abord un bilan un peu plus précis de ces aides eau, de l'ensemble de ce dispositif, que ce soit d'ailleurs pour la Ville de Paris et ses différents acteurs que pour le S.I.A.A.P. Nous pourrions évidemment ajuster au vu des besoins.

Sur la question de la convention pour les abonnés individuels, j'ai déjà eu l'occasion de vous répondre en 4e Commission. Certes, cette délibération dans son écriture suscite confusion et ambiguïté, mais je rappelle qu'il n'y a en réalité aucune incompréhension à avoir : nous sommes bien dans une aide pour l'ensemble des abonnés.

Et nous allons créer une nouvelle ligne pour les abonnés individuels qui, pour l'instant, ne sont pas considérés. Nous avons la volonté d'avoir une égalité de traitement entre les ménages qui relèvent de l'abonnement collectif et les ménages qui relèvent de l'abonnement individuel.

Donc, cette nouvelle ligne budgétaire a bien vocation, et nous avons travaillé avec l'ensemble des services sociaux, à ce que nous ayons une égalité de traitement sur l'aide sociale à l'eau sur ce sujet.

Sur la tarification sociale, c'est un sujet en débat. A ce jour, je constate qu'à Paris nous n'avons pas les possibilités de faire une tarification sociale et une tarification progressive qui soient justes socialement. En l'occurrence, nous n'avons pas la possibilité d'avoir les éléments et les données qui nous permettraient de faire cette tarification.

Mais, nous l'avons déjà dit, nous sommes prêts à discuter de l'ensemble de notre dispositif pour l'améliorer. C'est d'ailleurs le travail que nous avons entamé avec les services sociaux mais, à ce jour, j'ose le dire, la tarification sociale ou progressive à Paris ne serait pas juste, appliquée dans le cadre actuel.

Nous avons mis en place une politique d'aide sociale à l'eau qui fait de la collectivité parisienne la première collectivité en France qui applique en réalité effectivement le droit à l'eau.

Nous sommes vraiment à ce stade, même si cela est perfectible, la collectivité qui assure la meilleure aide sociale à l'eau, confère un rapport de l'Académie de l'eau, de M. Henri SMETS, un expert sur ce sujet, qui a même fait un ouvrage sur l'exemple de Paris en termes de solidarité sociale autour de l'accès à l'eau.

Enfin, je remercie M. François VAUGLIN de ses louanges et compliments sur la régie, et je n'y reviendrai pas car ce serait immodeste. C'est vrai que nous avons la volonté forte de travailler sur ce triptyque, c'est-à-dire, comme il l'a annoncé, une gestion patrimoniale ambitieuse, des investissements à un niveau aussi élevé pour maintenir la qualité du service et une solidarité sociale qui est une solidarité sociale effective et qui ne relève pas seulement du slogan et du discours, pour un juste coût payé par les usagers du service.

C'est donc sur ce triptyque que nous avons la volonté de marquer l'exemplarité du service de l'eau. Je ne doute pas que nous aurons l'appui du conseil d'administration, mais aussi de nos collègues, ici, pour toujours pousser la régie à aller plus avant sur ce modèle qui, j'espère, sera un modèle pour d'autres collectivités.

Je vous remercie.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Madame LE STRAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 77 G - DPE 27 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DASES 77 G - DPE 27 G).

**Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'ouverture de classes au lycée Guillaume Tirel.**

**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la menace de fermeture du lycée autogéré de Paris.**

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la suppression de postes dans les collèges parisiens.**

**M. Christian SAUTTER**, président. - Nous avons maintenant l'examen de trois propositions de vœu référencées n°s 5 G, 6 G et 7 G dans le fascicule, déposées respectivement par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, E.E.L.V.A. et Communiste et élus du Parti de Gauche, portant sur des questions scolaires, auxquelles M. Jean VUILLERMOZ voudra bien répondre, et il a exprimé le souhait, qui me paraît tout à fait légitime, que les trois propositions de vœu soient exposées ensemble, de façon à ce qu'il puisse faire une réponse aux trois propositions de vœu en même temps.

Est-ce que cela convient à Mme Olivia POLSKI ? Je l'espère.

**Mme Olivia POLSKI**. - Oui.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Donc, si vous êtes d'accord, on y va.

La première proposition de vœu, n° 5 G, relative à l'ouverture de classes au lycée Guillaume Tirel, déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, est donc présentée en une minute par Mme Olivia POLSKI.

Vous avez la parole.

**Mme Olivia POLSKI**. - Je vous remercie, Monsieur le Président.

Effectivement, considérant la suppression massive de 16.000 postes dans l'Education nationale en 2011, auxquels s'ajoutent 50.000 suppression les années précédentes ;

Considérant la hausse des effectifs à Paris et en France pour la rentrée prochaine, considérant que les conditions d'enseignement et de vie se dégradent considérablement ;

Considérant que la communauté éducative du lycée Guillaume Tirel, qui s'était mis au dernier Conseil d'administration de la répartition de la dotation horaire global (DHG) telle qu'elle a été présentée ;

Considérant que les parents d'élèves de la F.C.P.E., les enseignants et les personnels ont demandé à ce que l'Education nationale abonde l'établissement à la hauteur des besoins nécessaires, pour qu'il soit en mesure d'assurer l'ensemble de ses missions et répondre aux très nombreuses demandes d'inscriptions ;

Considérant qu'au lycée Guillaume Tirel entre 800 et 1.200 demandes d'inscriptions en classe de M.A.N. sont présentées ;

Sur présentation de M. Pascal CHERKI et des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, nous souhaitons émettre le vœu que M. le Maire de Paris puisse intervenir auprès du Rectorat, pour que l'Etat donne au lycée Guillaume Tirel les moyens d'ouvrir une classe M.A.N. supplémentaire, un B.T.S. 1+1 pour le lycée technologique, ainsi qu'une classe de seconde technologique, afin de répondre à la centaine de dossiers déposés au lycée, comme l'a déjà vivement demandé l'ensemble de la communauté éducative.

Je vous remercie.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Madame Olivia POLSKI.

Je donne la parole à M. Jacques BOUTAULT pour présenter la proposition de vœu n° 6 G qui évoque la menace de fermeture du Lycée autogéré de Paris, proposition de vœu qui a été déposée par le groupe "Europe Ecologie- Les Verts et Apparentés".

**M. Jacques BOUTAULT**. - Merci, Monsieur le Président.



Le Lycée autogéré de Paris est un établissement qui existe depuis 1982. Il a permis d'accueillir et de scolariser de nombreux élèves qui étaient un peu fâchés avec le système éducatif traditionnel et de les réconcilier avec les études et l'école. Grâce notamment à ses innovations pédagogiques, aujourd'hui un très grand nombre de jeunes ont trouvé leur place dans la société grâce à ce Lycée autogéré de Paris.

Les professeurs de ce Lycée autogéré assurent des responsabilités multiples auxquelles les élèves sont associés. Le lycée fonctionne sans proviseur, sans proviseur adjoint, sans intendant, sans conseiller principal d'éducation, sans surveillants et sans personnels de service et, pourtant, tout se passe bien. Ainsi, les professeurs assurent les tâches administratives en plus de leurs heures d'enseignement et de projets pédagogiques. Ces professeurs ont donc choisi de travailler 25 heures hebdomadaires au lieu de 20 heures rémunérées.

Or, de façon parfaitement incompréhensible, le Rectorat supprime 92 heures de la Dotation Horaire Globale de ce Lycée autogéré, soit 408 heures au lieu des 500 actuellement. Cette suppression revient à amputer le Lycée autogéré de Paris de 5 postes de professeur sur les 25 actuels pour la rentrée 2011.

Vous m'avez compris ! Je souhaite que le Conseil de Paris exprime son refus au Rectorat quant à cette diminution de la Dotation Horaire Globale.

Merci.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

La dernière proposition de vœu, n° 7 G, relative à la suppression de postes dans les collèges parisiens, a été déposée par le groupe Communiste et élu du Parti de gauche.

C'est M. Alexis CORBIÈRE qui le présente en une minute. Vous avez la parole.

**M. Alexis CORBIÈRE**. - Merci, Monsieur Christian SAUTTER.

On s'interroge toujours en déposant ce genre de vœux sur leur utilité, tellement ce sont des débats que nous avons déjà eus.

Toutefois, il nous semble important que le Conseil de Paris soit une caisse de résonance, une nouvelle fois, des difficultés que rencontrent les établissements scolaires publics parisiens. Là encore, concernant ce sujet, il y a les mots et il y a les faits.

J'avais déposé au Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement un vœu qui concernait particulièrement un établissement scolaire, un lycée professionnel que je connais bien, où la Dotation Horaire Globale allait à la baisse et le nombre d'élèves qui allaient être accueillis l'année prochaine était à la hausse.

Mais nous avons souhaité élargir le propos pour que, comme je le disais tout à l'heure, au-delà des déclarations du Ministre de l'Éducation nationale, on puisse juger sur les faits, qui sont têtus, la politique actuelle du Gouvernement.

La réalité crue la voilà : il y aura, pour les académies de Paris, Créteil et Versailles, l'année prochaine, 7.000 élèves supplémentaires et il y aura 1.053 postes de professeur en moins. Concernant Paris, il y aura 134 postes d'enseignants en moins et 2.000 élèves supplémentaires à la rentrée 2011.

Ces seuls faits suffisent, me semble-t-il, pour que, tel que le vœu le demande, nous nous adressions au Ministre de l'Éducation nationale pour que cette folle politique cesse, et qu'il n'y ait pas de suppression de poste pour la rentrée prochaine.

Merci.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur CORBIÈRE.

C'est M. Jean VUILLERMOZ qui va répondre au nom de l'Exécutif, en lieu et place de Mme BROSEL, et puis, il y aura une explication de vote de M. MENGUY.

Monsieur VUILLERMOZ, vous avez la parole.

**M. Jean VUILLERMOZ**. - Merci, Monsieur le Président.

À mon tour de faire une grosse bise à Colombe et un gros bisous à Lune !

Merci à MM. Alexis CORBIÈRE, Jacques BOUTAULT et Mme Olivia POLSKI pour leurs vœux.

L'Exécutif portera un avis favorable sur ces trois vœux qui concernent tous les trois les conséquences de la baisse des moyens de l'Éducation nationale à Paris lors de la prochaine rentrée scolaire.

Avec une suppression annoncée de 16.000 postes, il aurait été surprenant que Paris ne fasse pas encore les frais cette année de la politique drastique de réduction des effectifs dans l'Éducation nationale.

Les élus de la majorité municipale n'ont d'ailleurs pas eu d'autre choix, à l'instar des représentants des enseignants, des parents d'élèves et des associations complémentaires de l'enseignement public, que de voter contre les mesures de carte scolaire présentées par les autorités académiques lors des différents C.D.E.N. consacrés aux premier et second degrés, qui se sont tenus le mois dernier.

Comment accepter, en effet, cette année encore, que les élèves, leur famille et les communautés éducatives continuent de pâtir de la politique de sape de notre service public d'éducation menée par le Gouvernement au seul prétexte de la rationalisation des moyens ? Comment accepter que les élèves qui cumulent difficultés sociales et scolaires en soient, une fois de plus, les cibles privilégiées ?

Dans le premier degré, la rentrée 2011 à Paris se fera pourtant avec 77 postes en moins, alors même que les effectifs annoncés par l'Académie font état de 500 élèves supplémentaires.

Et que dire de la situation dans le second degré, reflétée par ces trois vœux, où sont attendus 1.948 élèves supplémentaires à la rentrée prochaine, quand le Rectorat annonce dans le même temps la suppression de 27 postes d'enseignant ?

Les maires de la majorité municipale, d'ailleurs, ont récemment exprimé leur inquiétude et dénoncé les choix injustes qui ont prévalu dans l'attribution des dotations prévisionnelles de la rentrée prochaine et qui ont conduit l'académie à réduire une partie des moyens spécifiques jusqu'à présent accordés aux collèges les moins attractifs. Que leur a-t-il été répondu ? Que la perte de moyens à Paris est minime par rapport au niveau national ! Qu'est-ce que cela doit être ailleurs ? !

Pourtant, équipes pédagogiques et parents de collèves des groupes 4 et 5 sont mobilisés depuis plusieurs semaines et multiplient les actions de contestation.

Nous continuerons bien sûr, tout comme la Région, à leur apporter un soutien sans faille, tout comme aux communautés éducatives du lycée Guillaume Tirel et du Lycée autogéré.

Sur ce dernier cas, je veux préciser à notre Assemblée que l'Académie a été saisie par la Ville dès le mois dernier et que, depuis, la quasi-intégralité des postes supprimés a été rétablie.

Je rappellerai enfin que, faisant le choix de consacrer 1 million d'euros supplémentaires dès la rentrée 2011 à la cinquantaine de collèves parisiens les plus fragilisés par le creusement des inégalités et la politique d'assouplissement de la carte scolaire, le Maire de Paris a fait le choix d'inscrire Paris dans une vision ambitieuse de notre système d'éducation.

En conclusion, je vous invite donc, chers collèves, à voter en faveur de ces trois vœux.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci.

Monsieur MENGUY, vous avez la parole pour une explication de vote, dans les délais courts réglementaires.

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - C'est un jour historique ! Je vais être d'accord avec M. Alexis CORBIÈRE sur un point : c'est que la gauche se répète toujours et encore sur les questions d'éducation, évidemment en caricaturant ce qui est fait et l'effort qui est fait par le Rectorat.

Nous n'allons pas voter ces trois vœux parce que, et je l'ai dit à plusieurs reprises, je ne vais pas m'étaler sur la question, mais les moyens développés par l'Etat, par l'Académie sont là. C'est une réalité. M. CORBIÈRE disait que les faits étaient têtus. C'est vrai et je vais vous donner plusieurs exemples.

D'abord, sur le premier degré, je rappellerai quand même que l'augmentation des effectifs, compte tenu du nombre d'écoles, cela ne fait même pas un élève par école. Ce n'est pas par classe, c'est par école. Vous voyez que tous les chiffres sont quand même à relativiser quand on les utilise mal.

Ensuite, sur les moyens alloués aux collèves, je l'ai dit cet après-midi, 13 millions d'euros supplémentaires pour les 25 collèves les plus défavorisés, les collèves parisiens bénéficieront à la rentrée d'une dotation en augmentation de 521 heures et la dotation horaire des collèves les moins favorisés, dont vous parliez, est supérieure de 40 % à celle des plus favorisés. On ne peut pas dire que les moyens ne sont pas là, c'est une erreur, voire un mensonge.

Enfin, sur le lycée autogéré, il n'y a évidemment pas de danger de fermeture pour cet établissement. La dotation attribuée tient compte de la spécificité de l'établissement et le nombre d'heures accordé par élève est nettement supérieur à la moyenne académique en lycée. Ce lycée bénéficiera de 24,5 postes à la rentrée 2011 au lieu de 25 en 2010. On est loin de vos déclarations. Le rectorat a de nouveau affirmé tout l'intérêt qu'il portait à cet établissement qui a donc des moyens supplémentaires, malgré des résultats, on peut dire, modestes, et donc l'effort est bien là.

Pour toutes ces raisons, et je prends acte que M. VUILLERMOZ se fait le porte parole fidèle de Mme BROUSSE, nous voterons contre ces trois vœux.

Merci.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur MENGUY, d'avoir respecté votre temps de parole.

Je mets successivement au vote les trois propositions de vœu.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 5 G, déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 12 G).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 6 G, déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 13 G).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 7 G, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 14 G).

**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'utilisation du contrôle biométrique d'accès à la cantine scolaire.**

**M. Christian SAUTTER**, président. - Il restait une proposition de vœu, et non la moindre, la proposition de vœu référencée n° 8 G dans le fascicule, qui porte sur un sujet différent : l'utilisation du contrôle biométrique d'accès à la cantine scolaire, proposition de vœu déposée par le groupe "Europe Écologie - Les Verts et apparentés".

C'est Mme Véronique DUBARRY qui interroge M. Jean VUILLERMOZ.

Vous avez la parole, Madame.

**Mme Véronique DUBARRY**. - Merci, Monsieur et Madame la Présidente.

Nous avons déjà évoqué cette question de la biométrie et du contrôle biométrique d'accès aux collèves, lycées et en l'occurrence à la cantine scolaire il y a fort longtemps, puisque c'était en 2006. Nous avons à ce moment-là fait adopter un vœu qui demandait la condamnation ferme et l'opposition à l'utilisation de la biométrie dans tous les établissements scolaires.

À la suite de cela, il y a eu une délibération validant la convention entre la Région Ile-de-France et le Département de Paris relative à la gestion des cités scolaires, et il n'était absolument pas question de cette implantation du système de contrôle biométrique.

Or, dans un article assez récent, nous avons pu constater, les élus parisiens ont appris qu'en réalité ce type de borne de contrôle biométrique avait été récemment mis en place dans la cité scolaire Rodin située dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. Il était précisé dans l'article que d'autres cités scolaires allaient emboîter le pas et tester ce type de contrôle.

La vice-présidence du Conseil régional en charge des lycées a entamé une discussion avec les chefs d'établissement, et l'objet de ce vœu a pour but que l'adjointe au Maire de Paris en charge des affaires scolaires en fasse autant et que par ailleurs, soit communiquée à l'ensemble des élus parisiens, la liste, je le redis, des établissements mentionnés dans cet article qui seraient en train d'envisager ou de prévoir l'installation de ce type de contrôle contre lequel nous nous sommes élevés à de nombreuses reprises. Il me paraît en effet complètement aberrant de surveiller les enfants de cette façon et d'avoir ce recours à la technique comme ultime mesure de surveillance des enfants. Cela a été dit à de nombreuses reprises, y compris dans le débat que nous venons d'avoir sur les collèges et lycées. La question est bel et bien d'avoir des personnels formés, adaptés, pour répondre à ces besoins absolument nécessaires de surveillance.

Je vous remercie.

(*Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, remplace M. Christian SAUTTER au fauteuil de la présidence*).

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Merci, Madame DUBARRY.

Pour répondre, la parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

**M. Jean VUILLERMOZ**. - Merci, Madame la Présidente.

Effectivement, le Département de Paris a déjà eu l'occasion à de multiples reprises, et ce, déjà sous la précédente mandature, d'affirmer son opposition à la mise en place de tels systèmes de contrôle biométrique dans les établissements scolaires dans la mesure où elle pose un véritable problème moral et éthique.

Cette position de principe se traduit d'ailleurs très concrètement, puisque le Département ne contribue au financement d'aucune installation de ce type, et notamment celles concernant l'accès aux services de restauration scolaire, qui est, je vous le rappelle, une pleine compétence de la collectivité locale depuis 2004.

Pour le cas précis de la cité scolaire que vous citez dans votre vœu, la cité Rodin dans le 13<sup>e</sup>, je tiens à vous signaler que nous avons appris l'existence de cette borne par voie de presse, que nous n'avons a fortiori jamais été consultés par l'établissement.

Nous aurons donc beaucoup de difficultés à communiquer aux conseillers de Paris la liste des établissements scolaires qui envisagent une telle installation dans la mesure où les chefs d'établissement n'ont aucune obligation de signalement en la matière.

Néanmoins, et comme le proposent les auteurs du vœu, nous rappellerons très prochainement aux chefs d'établissement la position ferme du Département en la matière.

C'est pourquoi, je vous invite, chers collègues, à voter favorablement ce vœu.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Merci, Monsieur VUILLERMOZ.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 15 G).

Je vous remercie.

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux problèmes de sécurité aux abords du collège Guillaume Apollinaire.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 9 G et n° 9 G bis dans le fascicule, déposés par le groupe U.M.P.P.A. et l'Exécutif, relatifs aux problèmes de sécurité aux abords du collège Guillaume Apollinaire.

La parole est, pour une minute, à M. MENGUY.

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Madame la Présidente, mes chers collègues, ce vœu est en réponse à la question d'actualité qui a été posée cet après-midi, puisque nous sommes face à une demande de travaux qui émane du terrain, c'est-à-dire du collège lui-même, avec un certain nombre de dysfonctionnements, et nous demandons que ces travaux soient faits dans de bonnes conditions.

J'insisterai pour le temps qu'il me reste sur deux choses.

D'abord, je vais vous le dire tout de suite, le vœu bis qui nous a été présenté ne se justifie pas compte tenu des éléments que nous avons d'ores et déjà précisés, et en débat du Conseil d'arrondissement, et dans le contenu même du vœu.

Évidemment, le dispositif proposé est général et va donc dans le sens des travaux, mais franchement, quitte à redemander la même chose en plus vague, autant voter avec nous le vœu que nous présentons.

Le second aspect, et je terminerai là-dessus, c'est sur la question que j'ai posée lors de la question d'actualité, à laquelle je n'ai pas eu de réponse. Le débat a été l'occasion de propos inacceptables de la gauche du 15<sup>e</sup>, et je redemande solennellement que Mme la Présidente, au nom du Président du Conseil général ou l'adjoint, condamnez les propos qui ont été tenus lors de ce débat par Claude DARGENT, avec le soutien d'Anne HIDALGO, sur le fait que la délinquance, avec la police nationale était aggravée.

Je vous remercie.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Pour répondre, la parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

**M. Jean VUILLERMOZ.** - Je vais répondre à MM. MENGUY et GOUJON.

L'Exécutif est naturellement sensible aux préoccupations exprimées par les auteurs de ce vœu puisque effectivement, le collège Guillaume Apollinaire est régulièrement victime d'intrusions et de jets d'objets.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, sans attendre la réception des préconisations des diagnostics de sécurité concernant les collèges parisiens, des contacts ont d'ores et déjà été établis avec la SemPariSeine, qui va très prochainement procéder à la réparation des chicanes dégradées du passage Keller.

D'autre part, les directions compétentes DASCO et DPA ont engagé depuis plusieurs mois une réflexion pour apporter des réponses réalistes, efficaces et pérennes à ces désagréments.

Les solutions techniques évoquées dans le vœu du groupe U.M.P.P.A., notamment la suggestion du rehaussement et celle du plexiglas semblent peu adaptées à la situation relevée sur le terrain.

Je proposerai donc à M. MENGUY de retirer son vœu au profit du vœu n° 9 G bis de l'Exécutif, qui répond je le crois de manière efficace et pragmatique à nos préoccupations communes.

Concrètement, il s'agirait de programmer les travaux nécessaires dès 2012, après une concertation avec les acteurs concernés, et notamment l'établissement, mais aussi de mettre en place rapidement la solution la mieux adaptée pour parer aux jets d'objets.

J'ai bien compris que ce vœu a été déposé pour des principes qui n'étaient pas forcément ceux de la sécurité des élèves.

Donc, si le vœu n'était pas retiré, je serais malheureusement contraint d'y apporter un avis défavorable de l'Exécutif.

**Mme Olga TROSTIANSKY,** présidente. - Monsieur GOUJON, quelques instants ?

Vous avez la parole.

**M. Philippe GOUJON.** - Pour regretter cette position de l'Exécutif.

Nous avons étudié cette affaire tout à fait dans le détail avec la communauté scolaire, et cette question de sécurité se pose. Ce que je regrette dans le vœu de l'Exécutif, c'est un certain nombre d'erreurs, pour ne pas dire plus.

D'abord, lorsqu'il est dit que la mairie d'arrondissement ou le collège n'ont pas demandé de remplacement de la clôture, que la fermeture nocturne du passage ne permettrait pas une sécurisation efficace, etc.

En plus, le dispositif du vœu de l'Exécutif est tellement large, tellement vaste qu'il ne correspond pas, c'est le moins que l'on puisse dire, à ce qui est souhaité. Parce qu'on peut toujours dire que "des solutions rapides soient mises en œuvre", je ne vois pas très bien à quoi cela correspond ainsi que "le vœu que les travaux permettant la protection de l'entrée soient prévus dans le cadre de la programmation 2012".

Bref, tout ceci nous paraît très abstrait et inefficace.

Cela étant, nous nous abstenons sur ce vœu, tout en maintenant le nôtre.

**Mme Olga TROSTIANSKY,** présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2011, V. 16 G).

**2011, DLH 2 G - Signature des conventions renouvelant la délégation de compétence des aides à la pierre au Département de Paris pour la période 2011-2016.**

**Vœu déposé par les groupes de la majorité relatif à la remise à niveau des crédits délégués par l'Etat pour le logement social à Paris.**

**Mme Olga TROSTIANSKY,** présidente. - Mes chers collègues, nous passons maintenant à la 8e Commission. Nous examinons le projet de délibération DLH 2 G relatif à la signature des conventions renouvelant la délégation de compétence des aides à la pierre au Département de Paris pour la période 2011-2016, sur lequel la proposition de vœu référencée n° 10 G dans le fascicule, a été déposée conjointement par les groupes de la majorité.

La parole est à M. Jean-Pierre CAFFET.

**M. Jean-Pierre CAFFET.** - Merci, Madame la Présidente.

Je veux, sur cette convention des délégations, tout d'abord saluer le bilan positif de la première convention, en soulignant que c'est surtout le volontarisme de la Ville qui a permis d'accroître les moyens et des objectifs par rapport aux engagements initiaux.

Certes, les 444 millions d'euros de l'Etat alloués au Département ont été portés à 660 millions, mais fondamentalement, c'est la hausse de l'engagement financier de la Ville de Paris, près de 2,2 milliards d'euros au total sur la période 2005-2010, qui a permis d'augmenter la production et de faire face à la hausse des coûts de revient des opérations, si bien qu'alors que la convention prévoyait au Département le financement de 22.200 logements sociaux, ce sont, au total, 33.073 logements dont la production a été engagée.

Concernant l'habitat privé, ce bilan est également très satisfaisant, en particulier dans le domaine de l'éradication de l'insalubrité, puisque les 162 millions d'euros qui y ont été consacrés ont permis de réaliser des travaux sur près de 60.000 logements dont deux tiers au titre de l'habitat indigne.

Je veux aussi rappeler que la question du logement reste la priorité n° 1 de notre mandature. C'est pour cette raison que mon groupe votera la nouvelle convention qui nous est proposée et je voudrais m'en expliquer.

Il est vrai que la négociation menée a été difficile, difficile car la collectivité parisienne a demandé à l'État de maintenir sa contribution financière à 600 millions d'euros, afin de poursuivre son engagement de financement de 30.000 logements sociaux au minimum, et cela, dans un contexte où l'État a décidé de réduire considérablement son budget national consacré à l'aide à la pierre dès 2011, et avec des perspectives de baisse drastique en 2012.

Comment comprendre d'ailleurs que le Secrétaire d'État au logement annonce publiquement qu'il va renforcer les moyens consacrés au logement social dans les secteurs où les besoins sont les plus importants et que les collectivités locales et les bailleurs sociaux apprennent quelque temps après qu'en Ile-de-France, pourtant priorité n° 1 affichée du Gouvernement, l'enveloppe des subventions serait inférieure à celle de 2010, alors même que les objectifs de production sont revus à la hausse ?

Au moment où l'État sacrifie la construction, la rénovation de l'habitat et le renouvellement urbain sur l'autel de l'austérité (tout en prétendant le contraire, bien sûr), il s'est avéré impossible d'obtenir les 600 millions d'euros pour atteindre les objectifs prévus au P.L.H.

Ainsi, le Préfet de Région a donc été contraint de diminuer le financement dont nous avons besoin afin de ne pas pénaliser le reste du territoire régional.

Je tiens, en outre, à préciser que cette baisse est pour le moins paradoxale puisque le P.L.H. a été approuvé à l'unanimité des membres du Comité régional de l'Habitat et que l'État, pour sa part, n'avait émis que quelques réserves mineures sur le document proposé.

Nous étions donc "a priori" d'accord sur les objectifs fixés, au moins au plan quantitatif.

Il est donc difficilement compréhensible que le montant finalement accordé ne nous permette pas de les réaliser.

Pourtant, l'État nous demande de maintenir nos objectifs de production, ce qui signifie que nous devons faire autant avec moins d'argent, au moment même où le prix de construction du logement social à Paris augmente.

Le message est donc clair : une fois de plus, c'est à notre collectivité et aux bailleurs sociaux de compenser le désengagement de l'État en matière de logements sociaux.

Cette nouvelle convention n'est donc pas satisfaisante et nous le regrettons, mais nous considérons qu'elle doit être signée, si nous ne voulons pas prendre le risque de bloquer tous les projets de logements sociaux prêts à être lancés dans les prochains mois et en attente d'un financement, et, au-delà, d'enrayer durablement la dynamique de production à l'œuvre à Paris.

Nous ne pouvons donc pas nous permettre d'attendre deux ans pour obtenir 20 millions d'euros supplémentaires.

Je rappelle d'ailleurs à ce titre que la Ville de Paris a indiqué dans le projet de convention qui nous est soumis que l'objectif partagé de 6.000 logements pour 2011 serait maintenu, sous réserve de bénéficier en cours d'année des crédits non consommés par les autres collectivités de la région.

Cela signifie que la Ville fera tout pour récupérer les 20 millions d'euros supplémentaires dont elle a besoin pour atteindre ses objectifs. C'est d'ailleurs le principal objet du vœu qui a été déposé par la majorité municipale.

Pour conclure, je voudrais, au nom de mon groupe, adresser nos remerciements et notre soutien à M. Jean-Yves MANO et son équipe qui, depuis maintenant 10 ans, se battent sans relâche pour doter Paris d'une véritable politique du logement, à la fois ambitieuse et à la hauteur des enjeux.

Je vous remercie.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Merci, Monsieur Jean-Pierre CAFFET.

Je donne la parole à M. René DUTREY.

**M. René DUTREY**. - Ce projet de délibération va fixer le montant que l'État va nous donner pour réaliser du logement social dans la Capitale.

Effectivement, ce projet de délibération permet de faire un bilan de l'ancienne convention de 2005 à 2010.

Alors, en 2005, l'État s'était engagé à fournir 440 millions d'euros à la Ville de Paris pour réaliser du logement social et on voit d'année en année, d'avenant en avenant, grâce à la célérité et l'acharnement de M. Jean-Yves MANO, que nous arrivons à une somme qui dépasse les 600 millions d'euros en fin de convention.

Déjà, en strict terme de gestion publique, je me mets à la place des fonctionnaires de l'État, fixer des objectifs à 440 millions et les dépasser jusqu'à 660 millions, c'est un petit problème d'anticipation.

Après, ce qui est très fort, vraiment, c'est que M. Jean-Yves MANO a réussi à récupérer l'argent nécessaire pour tenir nos objectifs. Bravo, Monsieur MANO.

Ce qui est plus inquiétant, c'est que, en fait, je l'ai compris récemment et vous me l'avez expliqué, cela m'a inquiété, la Ville de Paris siphonne les budgets des collectivités qui ne remplissent pas leurs objectifs de logements sociaux.

Les collectivités, ces maires voyous qui ne respectent pas les 20 % de la loi S.R.U., effectivement, ne tirent pas sur les lignes de l'État et, effectivement, la Ville de Paris, chaque année, récupère ces lignes.

Cela arrange bien l'État, ainsi les lignes pas consommées ne se voient pas. Cela arrange la Ville de Paris, cela permet de faire du logement social, c'est tout à l'honneur de M. Jean-Yves MANO, mais je croyais que nous étions dans une logique de Paris Métropole, je croyais que nous étions dans une logique de répartition des richesses. Apparemment, pas du tout.

En fait, nous sommes dans une concurrence effrénée par rapport aux territoires et nous essayons de piquer l'argent aux communes riches qui malheureusement ne veulent pas faire de logements sociaux.

Alors, cette deuxième convention, j'ai bien compris, va être sur le même modèle. En fait, nous partons très bas avec un engagement de l'État assez bas, et comme l'État sait effectivement que de nombreux maires ne veulent pas réaliser de logement social, il se dit que Paris consommera la fin de ligne.

C'est très bien pour nous et très bien pour la construction de logement social à Paris. Après, sur la logique générale, avouez que, par rapport à cette logique métropolitaine qui devrait nous animer, il y a un problème et l'État, la distribution de ses crédits devrait se réaliser autrement.

Quand on a dit cela, effectivement, les objectifs fixés pour l'instant étaient ambitieux. C'est ce qui m'a fait bondir, quand j'ai vu la première fois la délibération, par rapport à nos objectifs fixés au plan local de l'habitat, dont les 6.000 logements sociaux après 2014, on n'y arrivera jamais.

C'est bien dommage que l'État ne nous ait pas permis de signer une convention à ce niveau, mais j'ai compris, comme je le disais tout à l'heure, que nous allons siphonner ces budgets et certainement atteindre nos objectifs.

Voilà, nous atteignons nos objectifs, effectivement, M. CAFFET le disait tout à l'heure, on peut être fier de notre bilan parce que nous atteignons nos objectifs.

Le problème, c'est que la crise du logement, bien que nous atteignons nos objectifs, s'aggrave. Il y a un vrai décalage. J'invite vraiment entre autres les gens de la majorité à réfléchir à cette situation, où bien sûr chaque année nous devons être fiers de dire que, cette année, nous avons réussi à faire 6.000 logements sociaux. C'est exceptionnel, c'est un tour de force admirable de faire 6.000 logements sociaux dans une ville comme Paris.

Le problème, c'est que le ressenti des Parisiens, aujourd'hui, c'est que cela s'aggrave et qu'il y a un léger décalage entre nous en tant qu'émetteurs, par rapport au discours que nous portons...

Monsieur DUBUS, le M.E.D.E.F. a-t-il quelque chose à me dire d'urgent, qui vaille une interruption de mon intervention ? Non ? Alors, je continue.

La politique, Monsieur DUBUS, c'est un point sur lequel nous sommes en opposition complète, c'est qu'effectivement nous arrivons à produire du logement social trois fois moins vite que la spéculation exclut les gens de l'accès au logement.

Une politique de logement, et de logement pas seulement social, de logement sur deux pieds, doit produire du logement social et nous devons mener une lutte frontale pour tenter de réguler ce marché de l'immobilier parisien.

Qu'est-ce que l'on remarque, dans la délibération ? Que le prix d'un logement social pour la Ville de Paris est passé de 22.000 à 36.000 euros en subventions par logement.

A ce rythme et au rythme où les prix du foncier vont à Paris, nous ne pourrions bientôt plus avoir de politique publique de logement social. Quels seront les niveaux de foncier, j'ai déjà fait la projection ici, nous sommes à 7.000 euros le mètre carré aujourd'hui, on peut imaginer avec le même type de progression que nous allons nous trouver à 12.000, 13.000 ou 14.000 euros.

Que pourrions-nous faire comme logement social avec des prix du foncier à 14.000 euros ? Plus grand-chose.

Il y a effectivement urgence. C'est du domaine législatif, je le sais, ce n'est pas à débattre dans cette assemblée, je le sais, mais je souhaite vraiment que les élections législatives de 2012 permettent le vote d'une loi par la majorité de Gauche, parce que cela ne viendra pas de la Droite, pour encadrer ces prix du foncier et encadrer ces prix de l'immobilier.

Sinon, notre politique publique ne servira absolument à rien. On pourra chaque année dire que nous avons atteint nos objectifs, mais à quoi cela sert d'atteindre nos objectifs alors que la situation sociale du logement, la catastrophe humaine qui se passe à l'extérieur de cette assemblée, ne cesse de s'aggraver ?

Le coût du mal logement, le coût global sur les couples, sur la maladie, sur les enfants ne cesse d'exploser.

Je suis à 5 minutes 19, j'en étais à mon introduction. J'en resterai à l'introduction.

Je vous remercie de votre attention.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Merci, Monsieur DUTREY.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**. - Madame la Présidente, chers collègues, le moins que l'on puisse dire de cette nouvelle convention liant Paris et l'État et renouvelant la délégation de compétence des aides à la pierre, c'est qu'elle a le mérite de clarifier les choses.

Une clarification d'autant plus éclatante qu'elle intervient dans un contexte lui-même particulièrement significatif et révélateur.

Le P.L.H. parisien, tel qu'amendé à notre initiative, prévoit la poursuite de nos efforts historiques depuis 2001, avec la construction prévue d'ici 2016 de 36.000 nouveaux logements sociaux.

Il a été approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil régional de l'habitat présidé par le Préfet de région, donc par l'État, car si depuis 2001, la gauche a fait du logement social son principal combat à Paris, c'est à raison, puisqu'en 2010, nous avons battu tous les records historiques du prix au mètre carré moyen dans le parc privé, à raison encore, puisque loin de se tarir, la demande de logement social continue d'augmenter et que la crise immobilière a été qualifiée par les spécialistes de sans précédent depuis la Libération, à raison toujours et enfin, puisque, et cette délibération nous le démontre, le Gouvernement peine, voire rechigne à porter les mêmes exigences que nous.

Dans la droite ligne d'un budget du ministère du Logement réduit à sa portion la plus congrue et persistant dans son refus d'un quelconque contrôle des loyers du parc privé, sauf pour les plus petites surfaces et dans des proportions risibles, la droite persiste et signe : l'État, plutôt que d'être garant de la solidarité nationale, garantit grâce à elle la plus-value et la spéculation.

La chose est plus conforme à son idéologie, il est vrai, qui refuse, par exemple, puisque l'on parle de logement social, de sanctionner les maires délinquants qui bafouent ostensiblement la loi S.R.U., car comment expliquer autrement que le Gouvernement décide aujourd'hui, alors que de plus en plus de ménages et de familles de classes populaires et de classes moyennes ne trouvent plus à se loger à Paris, de baisser la participation de l'État au financement du logement social ? De 660 millions d'euros entre 2005 et 2010, celle-ci passe en effet à 500 pour les six prochaines années.

L'État se désengage dans notre ville comme il le fait au niveau national, puisque de 630 millions d'euros alloués en 2010 pour le logement social, nous descendons à 500 pour 2011, 450 pour 2012, 400 pour 2013, si ce n'est pas un désengagement, de quoi faut-il parler alors ?

Pourtant, Paris ne pourra seule résoudre la crise du logement. Nous aurions plus que jamais besoin de l'État, mais celui-ci se dérobe. Le Gouvernement trahit sans plus se cacher la solidarité nationale, il remplace une politique du logement par une politique de l'aumône et du chantage ; aux collectivités locales de se débrouiller si elles le peuvent !

Les Parisiens et les Français ne manquent pas de raisons de désavouer l'actuel Président de la République et le Gouvernement en 2012. En voilà une de plus !

Je note comme vous que le texte de la convention précise que des abondements interviendront en cours de gestion en fonction des crédits effectivement disponibles. Autrement dit, comme lors de la précédente convention, chaque année, des avenants sont possibles pour réévaluer la contribution de l'État.

Je ne doute pas de la combativité de notre Ville, j'espère juste, à l'horizon de l'année 2012, qu'avec la victoire de la gauche, nous en finirons avec les comptes d'apothicaires et les négociations de bouts de chandelles lorsqu'il s'agit de faire du logement social.

Quand il s'agit du logement des Parisiennes et des Parisiens et, au-delà, du logement des Français, il est inacceptable que ce Gouvernement démontre un sens aussi médiocre de l'intérêt général.

Un rapport du Conseil d'État en juin 2009 note que depuis la réforme Barre de 1977 le logement est devenu "un bien économique qui s'échange sur un marché". On voit le résultat : plusieurs centaines de milliers de mal logés, plus d'un million de Français demandeurs de logement social, on est loin du respect d'un droit fondamental, on est loin d'un véritable service public du logement que, pour notre part, nous appelons de nos vœux.

Mais reconnaissons que la droite a d'autres priorités. Comme le démontrent tous les jours les maires du 7<sup>e</sup> et du 16<sup>e</sup> arrondissements notamment, sa priorité est d'empêcher la construction de logements sociaux, d'empêcher à toute force la production de logements sociaux, se cachant derrière des arguties techniques misérables et des associations de riverains qu'elle encourage et dans le 16<sup>e</sup> d'ailleurs qu'elle finance sur les crédits de la réserve parlementaire de M. GOASGUEN.

C'est la réalité ! Cela vous dérange, mais c'est la réalité !

En signant cette convention, Paris se promet des lendemains de combat, certaines choses ne changent pas, cela avait été le cas lors de la période précédente. En tout état de cause, vous pouvez compter sur l'énergie des élus de mon groupe pour que ces dotations soient réévaluées et que l'État mette la main à la poche pour financer les logements sociaux attendus par les habitants de notre ville.

Je vous remercie.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Merci, Monsieur BROSSAT.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

**M. Jérôme DUBUS**. - Mes chers collègues, ce projet de délibération est particulièrement important, puisqu'il fixe les engagements financiers de l'État en faveur du parc social parisien et de l'amélioration de l'habitat privé pour les années 2011 à 2016.

Je voudrais, à l'occasion de ce projet de délibération, faire trois remarques.

La première remarque, c'est qu'en matière de logement social à Paris, l'État prouve une fois de plus qu'il respecte ses engagements.

Avec 500 millions d'euros pour le parc social et 95 millions pour l'amélioration de l'habitat privé via l'A.N.A.H., ce sont des enveloppes très conséquentes qui sont mises à disposition de la Ville de Paris, puisque cette aide représentera 23 % des crédits globaux consacrés à l'aide à la pierre par l'État, à mettre en parallèle avec la production de logements sociaux à Paris, 4 % du total français. 23 % des crédits pour 4 % de la production. Qui veut mieux, qui a déjà fait mieux, qui, demain, fera mieux ? Malgré les rodomontades de certains ici, personne ne fera mieux, personne ne fera mieux, Monsieur CAFFET ! Aucun Gouvernement ne l'avait fait avant celui-ci, aucun Gouvernement ne le fera demain !

Je voudrais rappeler à un certain nombre de gens qui critiquent constamment le Gouvernement sur sa politique du logement d'avoir bien conscience de cet effort sans précédent.

Je souhaiterais que le P.T.P., le Parti du Toujours Plus, mené par MM. CAFFET, BROSSAT et DUTREY, se remémore la faiblesse des crédits accordés sous le Gouvernement Jospin il y a 10 ans : 50 millions d'euros à notre Ville, 40.000 logements sociaux financés au niveau national à la même époque, 131.000 aujourd'hui. Il est toujours bon de rappeler quelques chiffres aux amnésiques de tous bords, d'autant que, comme vous le savez tous, les crédits de Paris seront abondés en fin d'année par des crédits non consommés par les autres Départements, comme vient de le dire M. DUTREY.

Paris ne consomme d'ailleurs pas toujours ses propres crédits.

La deuxième remarque, c'est la manière dont cet argent de l'État est utilisé par la Ville de Paris, car il ne suffit pas d'avoir de l'argent, encore faut-il bien l'utiliser. Oui, bien sûr, il y a eu une montée en puissance du financement des logements sociaux depuis la signature de la première convention en 2005 : 3.700 logements sociaux financés - vous n'osez plus parler de logements livrés, ils sont financés -, environ 6.000 en 2010, mais cette progression n'a pas modifié la répartition entre logements neufs et logements réalisés en acquisition, soit en réhabilitation, soit en conventionnement, ce qui explique le décalage entre les logements financés et les logements livrés, et c'est la raison pour laquelle la crise s'aggrave à Paris, comme l'a justement fait remarquer M. DUTREY.

Pour les quatre départements de la petite couronne, la proportion de logements neufs dans la production sociale est en moyenne de 58 %. Paris a atteint péniblement 50 % et à partir de 2009 seulement.

Nous nous réjouissons donc que l'État ait fixé la proportion de 60 % de logements neufs pour la production 2011-2016. Il s'agit d'une exigence importante qui vise à agréer enfin de vrais logements et non pas de nouveaux logements virtuels comme vous nous avez habitué à le faire jusqu'à maintenant.

Dans la future politique du logement, nous serons également très vigilants sur l'utilisation par Paris des financements A.N.R.U.

A force de tergiverser et de revoir sans cesse les programmes G.P.R.U., à force d'ériger la frilosité en vertu cardinale de la politique urbaine parisienne, les crédits vous filent sous le nez.

Pour l'année 2009, sur l'Île-de-France, 7.927 logements ont été financés dans le cadre de la rénovation urbaine, soit une augmentation de 93 % par rapport à 2008. Paris a, au contraire, connu une chute de 50 %. Ce n'est pas acceptable pour les Parisiens les plus modestes qui vivent dans ces quartiers à rénover et qui attendent maintenant depuis 10 ans une rénovation annoncée au cours du premier mandat.

Troisième remarque, la prise en compte dans cette convention des besoins des classes moyennes parisiennes, en tout cas ce qu'il en reste après l'application de la politique actuelle dans notre Capitale, oh, bien sûr, cela reste très timide, puisque la part des logements P.L.S. représentera 30 % de la production 2011-2016 contre 24 % entre 2005 et 2010.

Cela pourrait vous donner de bonnes idées en la matière, vous qui continuez à reconventionner systématiquement en logement PLUS et P.L.A.-I. les logements acquis par la Ville, vous qui refusez l'accession sociale à la propriété, chaînon indispensable au rétablissement d'un vrai parcours résidentiel à Paris, vous qui n'avez pas utilisé la possibilité donnée par le plan de relance de réaliser des P.L.S. privés.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Monsieur DUBUS, concluez, s'il vous plaît !

**M. Jérôme DUBUS**. - Je termine.

Nous serons particulièrement attentifs à l'exécution de cette convention, à la mise en application des promesses de financement des 30.000 logements sociaux sur la période 2011-2016, qui semblent laisser sceptique la commission DOUTRELIGNE qui prévoit que seulement 60 % des objectifs fixés en 2008 seront réalisés en 2014.

Nous voterons ce projet de délibération avec vigilance et sans donner un blanc-seing à l'actuelle politique menée par cette municipalité, vous l'avez bien compris.

Je vous remercie.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Merci, Monsieur DUBUS.

La parole est à M. Jean-François LAMOUR.

**M. Jean-François LAMOUR**. - Merci, Madame la Présidente.

Quand l'Exécutif municipal veut masquer un de ses nombreux échecs de la première mandature, elle tape sur le Gouvernement. Alors, à entendre M. CAFFET, M. BROSSAT et M. DUTREY, je crois qu'effectivement cette convention d'aide à la pierre tombe juste, puisque vous n'avez cessé de critiquer le Gouvernement, alors que vous êtes vous-mêmes face à vos propres contradictions.

Je ne citerai qu'un chiffre, un seul, pour démontrer que la politique en matière de logement social à Paris est un échec : en 2001, il y avait 90.000 demandeurs de logement à Paris. Aujourd'hui, il y en a 120.000.

Écoutez, face à vos responsabilités, vous venez de signer un des principaux échecs de la mandature de M. Bertrand DELANOË !

Heureusement, je le dis bien, cette convention à la pierre met à jour, en tout cas permet de faire évoluer ce dispositif de conventionnement entre la Ville et l'État, positivement, de deux manières :

- d'une part, en faisant en sorte que la Ville s'engage à produire 60 % de logements neufs ;

- et, d'autre part, M. Jérôme DUBUS l'a cité tout à l'heure, de porter à 33 % pour 2011 puis 30 % la part de logements sociaux destinés aux classes moyennes ; je veux parler du P.L.S.

Nous nous réjouissons donc que l'État ait ainsi pris en compte nos demandes face à l'urgence que commande la situation.

Nous n'avons eu, en effet, de cesse, à chaque Conseil de Paris, de vous alerter sur les dérives de votre politique en matière de logement.

Car les chiffres de la construction sont en chute libre : en favorisant la préemption au détriment de la construction, qui aura coûté 971 millions d'euros de 2004 à 2011, vous défendez une politique insuffisamment productive, coûteuse et particulièrement inadaptée aux besoins des Parisiens.

Si, en l'an 2000, plus de 6.000 logements toutes catégories étaient construits à Paris, ce nombre est divisé de près de moitié en 2010.

D'ailleurs, cette politique n'est pas innocente. La hausse du prix des biens immobiliers du parc privé vous permet ainsi d'accumuler un montant colossal de recettes liées au droit de mutation qui représentent 1 milliard d'euros pour 2010 et plus de 6 milliards depuis 2001.



Monsieur CAFFET, il était bien normal, effectivement, que la Ville là aussi soit face à ses responsabilités et qu'elle participe à son niveau à la production de logement social.

Et puis, cette politique a un prix : elle génère une spéculation sans limite et contraint les classes moyennes à quitter Paris. Face à cette éviction, l'Etat a réagi en vous obligeant à étendre votre offre de logements sociaux à destination des classes moyennes, et le fossé à franchir est de taille. Il faudra passer de 21 % de logement P.L.S. financés en 2010 - c'est le rapport DOUTRELIGNE qui le spécifie -, à 33 %, je le disais tout à l'heure, en 2011, pour maintenir ensuite cet effort à 30 %.

Monsieur le Président, au nom des Parisiens condamnés à quitter Paris, nous saurons vous rappeler cet engagement, car nous sommes bien loin du compte. Les données transmises le 17 mars dernier, lors du Conseil d'administration de Paris Habitat, premier bailleur parisien, sont particulièrement révélatrices : sur 731 logements dont le financement est programmé en 2011, on ne dénombre que 86 P.L.S., soit 11 % de l'ensemble ; les autres logements sont produits dans le domaine du PLUS et du P.L.A.-I.

Quant à l'Etat, contrairement à ce que vous laissez entendre, il investit massivement en faveur du logement des Parisiens. Il réalise un effort substantiel en s'engageant à hauteur de 500 millions d'euros sur les six années de la convention, soit 20 % de l'enveloppe nationale, alors que cela ne représente que 4 à 5 % du logement social produit. Il complétera cet apport en attribuant en priorité à Paris les crédits non utilisés. Et l'addition n'est pas finie : près de 905 millions d'euros seront accordés au titre des aides indirectes (exonérations de taxes foncières sur les propriétés bâties, TVA à 5,5 %). Quant à l'A.P.L., versée elle aussi par l'Etat aux bailleurs, elle représente 951 millions d'euros en cinq ans.

Vous le voyez, l'Etat tient sa place aux côtés des collectivités locales et en particulier aux côtés de Paris. A cela, s'ajoutent d'ailleurs 85 millions d'euros de subvention aux propriétaires...

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Monsieur LAMOUR, si vous pouviez conclure !

**M. Jean-François LAMOUR**. - Oui, mais je crois que vous avez laissé parler M. DUTREY assez longuement, vous pouvez aussi me laisser la parole.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Non, j'ai demandé à tout le monde de conclure au bout de 5 minutes, Monsieur LAMOUR, donc il vous reste 10 secondes.

Allez-y, Monsieur LAMOUR !

**M. Jean-François LAMOUR**. - Non, il a parlé jusqu'à 5 minutes 30.

Ecoutez, Madame la Présidente, je comprends que ces propos vous déplaisent, mais laissez-moi continuer. J'en ai encore pour 20 secondes et, là, voyez, j'aurais terminé !

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - 20 secondes, bien sûr, Monsieur LAMOUR. 20 secondes, allez-y !

**M. Jean-François LAMOUR**. - J'aurais terminé, si vous ne m'aviez pas interrompu, Madame la Présidente.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - J'ai interrompu tout le monde, Monsieur LAMOUR, à 5 minutes.

**M. Jean-François LAMOUR**. - En tout, l'ensemble des aides accordées par l'Etat pour le logement des Parisiens s'élève à près de 1,5 milliard d'euros. Vous le voyez, les moyens sont là, ils sont donc très conséquents. Il vous appartient aujourd'hui d'en faire bon usage. En tout cas, nous saurons vous le rappeler.

Je vous remercie.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Merci, Monsieur LAMOUR.

Pour répondre, la parole est à M. Jean-Yves MANO.

**M. Jean-Yves MANO**, au nom de la 8e Commission. - Merci, Madame la Présidente.

Effectivement, c'est un texte important qui engage l'avenir sur l'ambition qui est la nôtre de développer du logement social dans sa diversité de produits au service des Parisiens, y compris, bien sûr, les couches moyennes.

Mais, en même temps, force est de constater, et les groupes de la majorité l'ont fait remarquer, nous assistons à un désengagement massif de l'Etat en matière de politique du logement au niveau national.

Alors, certes, M. APPARU, qui sait ce que le mot communication veut dire, dit : "Il y a une concentration de moyens là où les zones sont tendues."

Ecoutez, il manque à M. APPARU, pour l'année 2011, 60 millions d'euros sur la région Ile-de-France pour faire aussi bien que l'an dernier. Il a un budget en baisse notable pour l'année 2011 et pire pour les années 2012 et 2013 qui sont annoncées. Et l'Etat se désengage sur le dos des collectivités locales qui ont en charge de plus en plus, hélas seules, de développer le parc accessible financièrement pour leurs habitants.

C'est cela, la situation parisienne ! Oui, notre ambition est de développer un parc accessible financièrement aux Parisiens. La donne d'ailleurs est totalement similaire au niveau de la totalité d'Ile-de-France et le débat n'est pas clos, loin s'en faut, puisque certains maires, y compris et surtout, bien évidemment, de l'U.M.P., renâclent - renâclent ! - à construire sur leur sol des logements accessibles financièrement pour leurs habitants, voulant repousser, bien évidemment, le P.L.A.-I. et le PLUS toujours sur les mêmes zones de l'Ile-de-France.

À Paris, nous avons une position équilibrée de développement de l'ensemble des produits.

M. DUTREY a fait remarquer que nous faisons peut-être trop bien, puisque nous allions chercher les finances qui n'étaient pas consommées par les autres.

Certes, je crois, mais les Parisiens, Monsieur DUTREY, ne nous le reprochent pas. Il est bien évident que l'Etat pourrait faire mieux, contraindre les collectivités locales qui nous environnent à développer du logement social, si elles ne prennent pas l'initiative nécessaire, et l'Etat, dès aujourd'hui, pourrait se saisir de la délivrance des permis de construire. Il ne le fait pas, je le regrette.

Nos efforts conjoints, avec une augmentation croissante de notre budget logement année après année, permettent à plus de Parisiens de se loger à Paris et d'éviter qu'ils soient évacués sur les villes de plus en plus loin de la Capitale.

Donc, à partir de là, je pense que c'est une bonne politique qu'il faudra continuer. Ceci, bien évidemment, ne peut que mettre en évidence le désengagement de l'Etat et j'y reviendrai.

En ce qui concerne le débat construction neuve, acquisition, etc., écoutez, je vais vous donner deux chiffres :

- au niveau de l'Ile-de-France pour l'année 2010, par rapport à la totalité de la construction, le logement social a constitué 38 % de la construction neuve de l'Ile-de-France ;

- sur Paris, en 2010, le logement social aura constitué 80 % de la construction neuve sur le territoire parisien.

Alors, assez de ces faux procès qui ne correspondent à rien. Oui, Paris construit du neuf chaque fois que c'est possible. M. LAMOUR est parti, c'est dommage, car, effectivement, si nous avions des difficultés à sortir des logements neufs dans le début des années 2000, c'est très simple, c'est qu'il n'y avait plus de zone d'aménagement en cours de validité pour nous permettre de construire.

Il a fallu repartir à zéro en développant à nouveau toutes les zones, "Paris Nord-Est", etc., qui sont en production.

Et oui, grâce à cela et à notre détermination de réaménager des espaces énormes de Paris, soit 10 % du territoire aujourd'hui, nous pouvons construire du neuf et nous continuons à le faire, comme nous continuerons à acheter des immeubles, évidemment, sur les arrondissements du Centre de Paris, comme nous le demande d'ailleurs la Cour des comptes.

Dans ces arrondissements, il y a peu de terrains constructibles, vous le savez, mais vous faites semblant de ne pas le voir, à moins que vous ne soyez totalement de mauvaise foi. Je pense que je ne suis pas loin de la vérité.

En ce qui concerne le logement des couches moyennes, vous parlez de P.L.S., de couches moyennes, cela revient très régulièrement. Je vous fais remarquer que nous avons voté un P.L.H., Programme local de l'Habitat, qui met en évidence la nécessité de faire 33 % de logements P.L.S. au cours des six prochaines années et, en cohérence, nous avons repris ce terme, dans les délégations de compétence.

Mais, voyez-vous, il y a deux façons d'aider les couches moyennes, dont construire du logement accessible. Monsieur LAMOUR, peut-être ne savez-vous pas que l'Etat nous a proposé d'augmenter les loyers des P.L.S. C'est une drôle de façon d'aider les couches moyennes de vouloir augmenter les loyers pour les rendre moins accessibles à des gens qui ont des revenus moyens.

Vous ne savez peut-être pas non plus que l'Etat est en train de demander aux bailleurs sociaux que, dans le cadre des conventions d'utilité sociale, les bailleurs réservent des P.L.S. pour loger des familles assimilables à la loi D.A.L.O.

La loi D.A.L.O., ce sont les couches moyennes ou celles qui ont des difficultés financières d'habiter à Paris ?

Oui, il y a un manque de cohérence de la part du Gouvernement, sachez-le, en matière de politique des couches moyennes. Bien sûr, le P.L.S. pour l'Etat ne coûte rien car, il faut le savoir, l'Etat met zéro subvention quand il s'agit de logements P.L.S., c'est pour cela d'ailleurs qu'il va en développer largement sur l'ensemble du territoire de l'Ile-de-France, cela ne coûte rien à l'Etat.

Monsieur LAMOUR, arrêtez de suivre votre Ministre dans le taux d'effort de l'Etat en matière de logement social, voulant ajouter la TVA à 5,5 %, la T.F.P.B. et j'ai même eu droit au chiffrage de l'A.P.L.

L'A.P.L. a dû être inventée en 1977. C'est la première fois qu'un Gouvernement ose dire que, dans l'effort qu'il fait pour la Nation en matière de logement, l'aide personnalisée au logement, les aides que l'on donne aux familles en difficulté pour payer leur loyer, doivent être chiffrées au nom de la solidarité nationale.

Vous savez très bien que l'A.P.L. n'est pas financée exclusivement par l'Etat, bien au contraire, mais plutôt par les entreprises.

Voilà un peu la situation dans laquelle nous sommes. Je pense que nous ne pouvons pas nous réjouir, je le dis clairement, du texte qui nous est proposé.

Néanmoins, nous prenons acte des 100 millions mobilisés par l'Etat, nous prenons acte potentiellement des efforts financiers complémentaires de l'Etat pour aider la Ville de Paris et l'ambition qui est la nôtre de faire 6.000 logements sociaux dès l'année 2011.

Convenons qu'année après année, par des avenants successifs, nous ajusterons financièrement le besoin nécessaire pour construire du logement à Paris.

Comme tout le monde le sait, à Paris, le logement coûte de plus en plus cher car la spéculation immobilière, foncière et des loyers ne fait que croître, parce que le Gouvernement refuse de prendre les dispositions nécessaires pour permettre aux familles, y compris des couches moyennes, de se loger dans le logement privé à des prix insupportables aujourd'hui.

Si nous voulons avoir une ville équilibrée, sociologique, il faudra que l'Etat prenne ses responsabilités, comme le demande le Maire de Paris, en maîtrisant les loyers des secteurs privés pour éviter que la liste d'attente ne fasse que croître dans les demandeurs de logements sociaux parisiens.

Si ceci nous est également reproché, je spécifierais à M. LAMOUR que si la demande croît, c'est que le nombre de demandeurs qui n'habitent pas Paris a été multiplié par quatre en sept ans.

Ces derniers, sachant que la Ville de Paris fait beaucoup d'efforts pour le logement social, estiment avec juste raison que vivre à Paris serait une chance. Nous essayons, par le développement de nos efforts, de leur donner satisfaction.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Merci, Monsieur MANO.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes de la majorité, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 17 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 2 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DLH 2 G).

Merci.

### 2011, DLH 3 G - Signature d'un contrat local d'engagement contre la précarité énergétique.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - A présent, nous examinons le projet de délibération DLH 3 G relatif à la signature d'un contrat local d'engagement contre la précarité énergétique.

La parole est à M. François VAUGLIN.

**M. François VAUGLIN.** - Merci.

3,4 millions de nos concitoyens sont en situation de précarité énergétique, selon l'I.N.S.E.E., c'est-à-dire qu'ils consacrent 10 % ou plus de leur budget pour se chauffer, pour avoir de l'électricité ou du gaz.

Nous le savons, car la misère est un tout, cette situation correspond souvent à des personnes habitant un logement de mauvaise qualité. C'est pourquoi il est essentiel qu'au-delà des aides ponctuelles que nous pouvons apporter pour régler les factures d'énergie, un travail de fond soit entrepris pour rénover ces passoires thermiques qui coûtent trop cher à leurs habitants et qui, par leurs mauvaises performances énergétiques, nuisent aussi à l'environnement.

Par ce projet de délibération, nous nous engageons dans un contrat local contre la précarité énergétique, qui permet de mobiliser les aides du fonds d'aide à la rénovation thermique géré par l'A.N.A.H.

Grâce à l'implication de l'Agence parisienne du Climat et du C.A.S.-V.P., nous pourrions ainsi :

- repérer les ménages en situation de précarité énergétique,

- faire un diagnostic des facteurs de précarité pour donner des conseils simples d'économie d'énergie et estimer les travaux à réaliser,

- accompagner les propriétaires modestes dans la réalisation de ces travaux.

En prenant en compte l'ensemble des aides apportées par les acteurs de ce contrat local d'engagement, le dispositif que nous mettons aujourd'hui en place pourra conduire à l'attribution d'une aide de 2.100 euros par logement et d'un complément de 860 euros pour l'accompagnement des propriétaires modestes.

Voici des actes concrets pour aider nos concitoyens les plus démunis et pour poursuivre nos objectifs de solidarité et de respect de l'environnement.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Merci, Monsieur VAUGLIN.

La parole est à M. Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS.** - Madame la Présidente, chers collègues.

Le vote de cette délibération est plus que jamais d'actualité, car nous venons d'apprendre aujourd'hui, peut-être avez-vous eu cette information également, que le tarif du gaz allait augmenter une nouvelle fois au 1er avril de 5,2 %.

C'est évidemment une très mauvaise nouvelle pour toutes les familles populaires, pour tous les ménages de la Capitale, qui avaient déjà appris le 1er avril de l'année dernière une hausse de 9,7 % qui avait été déjà difficile à digérer.

Ainsi, depuis cinq ans, le tarif du gaz a augmenté de près de 60 %, c'est évidemment inacceptable autant qu'inique, inique parce que, dans le même temps, les prix du gaz sur le marché mondial ont été divisés par quatre.

Il est difficilement concevable et entendable pour nos concitoyens que pour eux, le prix du gaz à la consommation soit à ce point devenu une charge mensuelle, difficile à affronter.

Ces hausses, complétées à la hausse croissante et inéluctable des matières issues du pétrole et de ses dérivés, font évidemment peser sur les classes populaires et sur les classes moyennes de la Capitale une pression financière insoutenable, conduisant parfois à une déroute personnelle.

Je me félicite donc que la Ville de Paris prenne enfin en main ce sujet majeur avec cette délibération, qui permettra de renforcer les mécanismes de détection et les mécanismes d'identification, mais aussi qui permettra de prendre en charge, par les travailleurs sociaux, les foyers les plus fragiles, menacés par la précarité énergétique.

Mais, au-delà de cette intervention, en partenariat avec le C.A.S.-V.P., la C.N.A.V., les S.I.C.A.P. et l'Agence parisienne du Climat, nous devons aller plus loin et nous devons notamment aider les propriétaires les plus fragiles à investir durablement dans des équipements de réduction de leurs dépenses énergétiques.

Ainsi, je vous demande, Madame la Présidente, ainsi peut-être qu'à M. SAUTTER (qui n'est pas là), d'étudier cette question de pouvoir intégrer les équipements d'optimisation énergétique et de réduction de la dépense énergétique des habitations aux investissements qui ouvrent droit au micro-crédit social du Crédit municipal de Paris, de revoir en fonction la convention qui nous lie avec le Crédit municipal de Paris.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Pour ce qui concerne le Crédit municipal, nous allons effectivement regarder par rapport à votre suggestion.

Pour répondre sur ce projet spécifique, la parole est à M. MANO.

**M. Jean-Yves MANO**, au nom de la 8e Commission. - M. VAUGLIN et M. MARTINS ont fait remarquer avec juste raison l'importance de cette délibération, qui s'attaque bien évidemment à la précarité énergétique, qui est un mal de notre temps, compte tenu de la baisse des revenus et de la fragilité des revenus de certaines personnes et, d'autre part, de la nécessité aujourd'hui, à la fois de maîtriser la quantité d'énergie consommée, en proportion par rapport à l'évolution des prix, car nous savons malheureusement que l'énergie coûtera de plus en plus cher.

Il est important qu'une délibération puisse venir en aide, y compris aux propriétaires modestes, car ceux-là existent et ils n'ont pas à l'évidence les moyens nécessaires pour faire les travaux dans leur appartement.

C'est pourquoi tous ces travaux de diagnostic, cet ensemble de mesures que nous prenons à travers cette délibération est positif pour la maîtrise à la fois de la quantité d'énergie et pour le budget des personnes concernées, qui sont aujourd'hui en grande difficulté pour avoir notamment un chauffage indispensable.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Merci, Monsieur MANO.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 3 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DLH 3 G).

Merci.

**Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, au sein d'une Mission d'information et d'évaluation.**

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation, au scrutin secret, des représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans la Mission suivante :

**Mission d'information et d'évaluation sur le thème "Les personnes âgées en perte d'autonomie à Paris : état des lieux et perspectives" (R. 14 G) :**

- M. Jean-Pierre CAFFET ;
- Mme Claire MOREL ;
- M. Julien BARGETON ;
- Mme Karen TAÏEB ;
- M. Gauthier CARON-THIBAUT ;
- Mme Claudine BOUYGUES ;
- M. Jérôme COUMET ;
- Mme Katia LOPEZ ;
- Mme Catherine VIEU-CHARIER ;
- M. Vincent ROGER ;
- Mme Joëlle CHERIOUX de SOULTRAIT ;
- Mme Laurence DREYFUSS ;
- Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER ;
- Mme Claude-Annick TISSOT ;
- Mme Catherine BRUNO.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

*(Les votes sont recueillis).*

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Mes chers collègues, je vous informe que le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement).*

Je vous annonce le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 28

Non participation au vote : 135

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 28

Majorité absolue : 15

Pour : 28

Les candidatures proposées sont adoptées (2011, R.14 G).

**Désignation d'une représentante du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes.**

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Je vous propose à présent, mes chers collègues, de procéder à la désignation d'une représentante du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, les organismes suivants :

**Etablissements publics locaux d'enseignement - Collèges de moins de 600 élèves et ne comportant pas de section d'éducation spécialisée (R.15 G) :**

Collège Lamartine 121, rue du Faubourg Poissonnière (9e) (Conseil d'administration) :

- Mme Claire MOREL, suppléante, en remplacement de M. Philippe TORRETON, désigné le 26 mai 2008, démissionnaire.

Collège Paul Gauguin 35, rue Milton (9e) (Conseil d'administration) :

- Mme Claire MOREL, suppléante, en remplacement de M. Philippe TORRETON, désigné le 26 mai 2008, démissionnaire.

Collège Jules Ferry 77, boulevard de Clichy (9e) (Conseil d'administration) :

- Mme Claire MOREL, suppléante, en remplacement de M. Philippe TORRETON, désigné le 26 mai 2008, démissionnaire.

La candidature proposée est adoptée (2011, R.15 G).

**Adoption, par un vote global de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.**

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

**Clôture de la séance.**

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Mes chers collègues, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*(La séance est levée à dix huit heures vingt cinq minutes).*

**Votes spécifiques.**

**M. Jean-Yves MANO, Mme Halima JEMNI, MM. Gauthier CARON-THIBAUT, René DUTREY, Jean TIBERI et Mme Roxane DECORTE** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2011, DDEEES 21 G - Subvention à Paris Habitat OPH - Montant 78.000 euros.

2011, DASES 65 G - Subvention à Paris Habitat-OPH pour la construction du LOGIS (logements groupés individuels avec service) géré par l'association AURORE (14e). Montant : 136.500 euros.

**MM. Philippe DUCLOUX, Etienne MERCIER, Mmes Catherine VIEU-CHARIER, Claude-Annick TISSOT, Delphine BURKLI, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Hélène BIDARD, Laurence DREYFUSS, Martine NAMY-CAULIER, Isabelle GACHET, MM. David ASSOULINE, Patrick KLUGMAN, Mmes Fatima LALEM et Frédérique PIGEON** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DRH 7 G - Subvention au titre de l'année 2011 à l'association pour la gestion des oeuvres sociales du personnel des administrations parisiennes (AGOSPAP). Montant : 884.000 euros.

**Mme Halima JEMNI, MM. Julien BARGETON, Mao PENINO, Mmes Pauline VERON, Claude-Annick TISSOT, M. Alexis CORBIERE, Mmes Fatima LALEM, Frédérique PIGEON, M. Romain LEVY, Mme Delphine BURKLI, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mmes Annick OLIVIER, Myriam EL KHOMRI et M. Daniel ASSOULINE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DRH 8 G - Subvention au titre de l'année 2011 à l'association d'action sociale en faveur des personnels du département de Paris (ASPP). Montant : 1.251.000 euros.

**MM. Daniel ASSOULINE, François VAUGLIN et Mme Pauline VERON** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, SGCP 3 G - Reversement de l'écrêtement d'un conseiller de Paris.

**Mme Florence BERTHOUT** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DASES 76 G - Signature d'une convention avec l'association de Prévention du Site de la Villette (19e) pour ses actions d'animation et de prévention et fixation de la participation financière 2011. Montant : 120.000 euros.

**Mmes Claudine BOUYGUES, Danielle SIMONNET, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mmes Virginie DASPET, Anne-Constance ONGHENA et Emmanuelle DAUVERGNE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DJS 1 G - Subvention d'équipement au Syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs des sports de Bobigny et La Courneuve. Montant : 750.000 euros.

**M. Denis BAUPIN** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DLH 3 G - Signature d'un contrat local d'engagement contre la précarité énergétique.

**Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.**

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2011, DPA 2 G - Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché pour l'exploitation et la maintenance d'installations de génie climatique d'équipements départementaux.

**M. Denis BAUPIN**, rapporteur.

2011, DASCO 5 G - Subventions à divers collèges publics parisiens - Montant total : 73.935 euros

2011, DASCO 6 G - Dotations pour travaux d'entretien à divers collèges publics parisiens. Montant total : 28.362 euros

2011, DASCO 9 G - Réévaluation du forfait d'externat personnel TOS versé aux collèges privés parisiens sous contrat d'association.

2011, DASCO 10 G - Subventions aux collèges (1ère tranche d'équipement). Montant total : 441.600 euros.

2011, DASCO 15 G - Signature d'une convention de mise à disposition provisoire de la RIF de locaux du collège Robert DOISNEAU (20e).

2011, DASCO 17 G - Modification de la délibération 2010 DASCO 39G relative à l'indemnisation amiable d'un préjudice matériel dont la responsabilité incombe au Département de Paris.

2011, DASCO 18 G - Financement de voyages organisés par les collèges pour l'année scolaire 2010-2011 (3e tranche). Montant total : 13.980 euros.

**Mme Colombe BROSEL**, rapporteure.

2011, DASES 122 G - Subvention à l'Association pour la Diffusion de l'Information aux Préretraités et aux Retraités "A.D.I.P.R." (12e) au titre de 2011. Montant : 4.500 euros.

2011, DASES 130 G - Versement du solde d'une participation différentielle au titre de l'activité réalisée 2010 pour douze associations et trois fondations, gestionnaires de service prestataires d'aide et d'accompagnement à domicile, habilitées à l'aide sociale légale. Versement complémentaire du solde de la participation différentielle au titre de 2009 pour l'AMSAD. - Montant total : 604.865 euros.

2011, DASES 141 G - Signature d'une convention avec l'association Collectif des Accidentés du Travail, Handicapés et Retraités pour l'Egalité des Droits (CATRED) (11e), pour l'attribution d'une subvention. Montant total : 5.000 euros.

2011, DASES 143 G - Signature d'une convention avec l'association Compagnie Alouette - ACM Ballet (14e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 10.000 euros.

**Mme Liliane CAPELLE**, rapporteure.

2011, DDEEES 21 G - Subvention à Paris Habitat OPH - Montant 78.000 euros.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, rapporteure.

2011, SGCP 3 G - Reversement de l'écrêtement d'un conseiller de Paris.

**M. François DAGNAUD**, rapporteur.

2011, DDEEES 24 G - Signature avec l'association Papilles et Papillons (20e) d'une convention visant une participation à l'activité de celle-ci. Montant : 60.000 euros

2011, DDEEES 32 G - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'entreprise d'insertion Alpe SARL. Montant : 20.000 euros.

**Mme Seybah DAGOMA**, rapporteure.

2011, DASES 69 G - Signature d'une convention d'habilitation à l'aide sociale avec l'association Oeuvre Falret pour son Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés .

2011, DASES 72 G - Signature d'une convention avec l'association Oeuvre Falret, pour l'habilitation à l'aide sociale de son foyer de vie Falret, situé au 114 rue du Temple (3e), accueillant 20 personnes adultes en situation de handicap psychique.

2011, DASES 88 G - Signature d'une convention d'habilitation à l'aide sociale avec l'association ASAP (association au service des autistes et de la pédagogie) les Petites Victoires pour son Foyer d'Hébergement.

2011, DASES 123 G - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association l'EPOC (Espace Psychanalytique d'Orientations et de Consultations) (19e) pour l'attribution d'une participation pour le fonctionnement de ses deux Points d'Appui et d'Accueil de Jour et son Point d'Appui Psychologique à Domicile. Montant : 28. 000 euros.

2011, DASES 127 G - Signature d'une convention avec l'Association Nationale Pour l'Intégration des Handicapés Moteurs "ANPIHM", pour la participation du Département au financement de l'ULS " Duployé ". Montant total : 43. 205 euros.

2011, DASES 158 G - Signature d'une convention avec l'association ABC AUTISME (15e) pour l'attribution d'une participation pour la poursuite de ses activités. Montant : 90. 000 euros.

2011, DASES 159 G - Signature d'une convention annuelle avec l'association les Papillons Blancs de Paris - APEI 75, (9e), pour l'attribution d'une participation pour la poursuite de ses activités. Montant : 15.000 euros.

2011, DASES 171 G - Signature d'une convention avec l'association AUTISME 75 - ILE DE FRANCE (13e) pour l'attribution d'une participation. Montant : 80.000 euros.

**Mme Véronique DUBARRY**, rapporteure.

2011, DASES 14 G - Signatures de conventions avec trois associations en charge de la gestion des trois Espaces Dynamique Insertion parisiens pour l'attribution d'une participation. Montant : 457.500 euros.

2011, DASES 15 G - Signature d'une convention avec l'Etablissement Régional Léo Lagrange Ile-de-France pour l'animation du pôle d'activités socio-éducatives situé 5 avenue de la porte de Vanves et fixation d'une participation financière pour l'année 2011. Montant : 135.000 euros.

2011, DASES 16 G - Signature d'une convention avec l'association la Clairière pour l'attribution d'une subvention. Montant : 40.000 euros.

2011, DASES 74 G - Signature d'une convention avec l'association Accueil Goutte d'Or (18e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 42.008 euros.

2011, DASES 76 G - Signature d'une convention avec l'association de Prévention du Site de la Villette (19e) pour ses actions d'animation et de prévention et fixation de la participation financière 2011. Montant : 120.000 euros.

2011, DASES 147 G - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'Association Atelier Rue Club 75 - ARC75 (4e) pour son activité de prévention spécialisée.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, rapporteure.

2011, DRH 6 G - Fixation du statut particulier applicable au corps des secrétaires médicaux et sociaux du Département de Paris.

2011, DRH 7 G - Subvention au titre de l'année 2011 à l'association pour la gestion des oeuvres sociales du personnel des administrations parisiennes (AGOSPAP). Montant : 884.000 euros.

2011, DRH 9 G - Modification et extension de l'allocation prévoyance santé.

2011, DRH 10 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer avec la Ville une convention constitutive d'un groupement de commandes relative à la fourniture de services de transport par voie aérienne des personnels se rendant en congés bonifiés dans les départements d'outre-mer et de leurs ayants droit ainsi que le fret.

2011, DSTI 9 G - Approbation du principe de passation et des modalités d'attribution d'un marché en trois (3) lots relatif à la fourniture et la livraison d'équipements informatiques et de prestations nécessaires à la personne publique.

**Mme Maïté ERRECART**, rapporteure.

2011, DF 1 G - Décision modificative n° 1 d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2011.

2011, DF 2 G - Individualisation des autorisations de programme votées à la décision modificative n° 1 d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2011.

2011, DF 3 G - Fixation du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties du Département pour 2011.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, rapporteur.

2011, DASES 26 G - Subventions attribuées respectivement à 2 structures, dans le cadre d'avenants conventionnels, afin de soutenir les actions de réductions des risques liés à l'usage de drogues. Montant total : 160.000 euros.

2011, DASES 33 G - Subvention à l'association Médecins de l'Imaginaire (16e) pour le programme d'art thérapie dans les hôpitaux parisiens au titre de l'année 2011. Montant : 10.000 euros.

2011, DASES 34 G - Subvention à l'association Suicide Ecoute (14e) pour le projet de prévention du suicide - Montant : 3. 500 euros.

2011, DASES 35 G - Subvention à l'association la Porte Ouverte (9e) pour l'attribution d'une subvention. Montant 4.000 euros.

2011, DASES 37 G - Signature d'une convention avec l'association Tibériade (7e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 52.000 euros.

2011, DASES 86 G - Signature d'une convention avec l'association Croix-Rouge Française (14e) pour l'attribution d'une subvention pour la délégation du 4e arrondissement. Montant : 17.147 euros.

2011, DFPE 1 G - Signature d'un contrat de transaction relatif à l'exécution de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage concernant l'aménagement d'un centre de consultations de Protection Maternelle et Infantile, 9, rue Tristan Tzara (18e).

2011, DFPE 12 G - Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville et le Département de Paris pour la fourniture et la livraison de jeux, jouets, matériels de motricité et jeux en bois durable destinés aux enfants accueillis dans les établissements de petite enfance de la Ville et du Département de Paris.

**M. Jean-Marie LE GUEN**, rapporteur.

2011, DASES 27 G - Participations attribuées respectivement à 3 associations, dans le cadre d'avenants conventionnels, afin de soutenir l'accompagnement social et l'insertion des usagers de drogues. Montant total : 115.000 euros.

**M. Jean-Marie LE GUEN et Mme Olga TROSTIANSKY**, rapporteurs.

2011, DASES 150 G - Signature d'une convention d'habilitation d'aide sociale avec le Comité Parisien de l'Association Catholique des Services pour la Jeunesse (ACSJF) pour le fonctionnement des services l'Envolée, Arc-En-Ciel et En Chemin situés 63, rue Monsieur le Prince (6e) et 9, impasse Reille (14e).

2011, DASES 152 G - Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour une consultation collective d'achats de repas en liaison froide et signature des marchés de fourniture de repas en liaison froide pour le Département de Paris correspondants.

**M. Romain LÉVY**, rapporteur.

2011, DA 1 G - Approbation et signature de la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville et le Département de Paris pour la réalisation, l'aménagement et la maintenance des bâtiments.

2011, DA 2 G - Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de fournitures scolaires générales, d'articles de travaux manuels et d'arts plastiques destinés principalement aux enfants et adultes accueillis dans les établissements de la DASCO, de la DFPE et de la DAC en 6 lots séparés.

2011, DAJ 4 G - Signature d'un marché à conclure avec l'attributaire désigné par la commission d'appel d'offres le 15 février 2011.

**Mme Camille MONTACIÉ**, rapporteure.

2011, DAC 104 G - Fixation du prix de vente au public de l'ouvrage consacré aux Témoins de l'Histoire aux Archives de Paris - Portraits et documents, publié par la direction des services d'archives de Paris.

**Mme Danièle POURTAUD**, rapporteure.

2011, DDEEES 6 G - Signature d'une convention avec l'association Olga SPITZER pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de son action en faveur des demandeurs d'emploi parisiens en collaboration avec les Maisons des Entreprises et de l'Emploi du 10e arrondissement - Montant : 16.000 euros.

2011, DDEEES 27 G - Lancement d'un marché à bons de commande selon l'article 30 du code des marchés publics relatif à la réalisation d'ateliers de formation à visée professionnelle pour les allocataires du RSA Socle.

**M. Christian SAUTTER**, rapporteur.

2011, DASES 6 G - Subvention à l'association d'éducation populaire Notre-Dame des Champs Montparnasse Rencontre pour son action de formation sociolinguistique extensive. Montant : 9.000 euros.

2011, DASES 60 G - DLH 1 G - Fonds de Solidarité pour le Logement : Développement du dispositif de soutien aux agences immobilières sociales (AIS) ou à vocation sociale (AIVS).

2011, DASES 68 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association L'Espace psychanalytique d'orientation et de consultations (EPOC) (18e) relative à une action de soutien psychologique et de remobilisation d'allocataires parisiens du revenu de solidarité active (RSA). Montant : 60.000 euros.

2011, DASES 94 G - Signature d'une nouvelle convention avec l'association Compagnons de la Nuit (5e) pour l'attribution d'une participation. Montant total : 97. 000 euros.

2011, DASES 117 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention de prestations intégrées passée avec l'établissement public administratif du Crédit Municipal de Paris pour l'attribution d'un financement pour la gestion du dispositif de micro-crédit personnel. Montant : 200.000 euros.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, rapporteure.

2011, DASES 30 G - Signature d'une convention avec l'association les Amis du Bus des Femmes (20e) pour l'attribution de deux subventions. Montant total: 88.000 euros.

**Mme Olga TROSTIANSKY et M. Jean-Marie LE GUEN**, rapporteurs.

2011, DJS 1 G - Subvention d'équipement au Syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs des sports de Bobigny et La Courneuve. Montant : 750.000 euros.

**M. Jean VUILLERMOZ, M. Pierre MANSAT**, rapporteurs.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2011, DAJ 5 G - Communication de la liste des marchés attribués du 31 décembre 2010 au 10 février 2011.

**Mme Camille MONTACIÉ**, rapporteure.

**Liste des membres présents.**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Gilles ALAYRAC, M. David ALPHAND, Mme Aline ARROUZE, Mme Lynda ASMANI, M. David ASSOULINE, M. Daniel ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marie-Chantal BACH, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Dominique BERTINOTTI, Mme Geneviève BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, Mme Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BRAVO, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Catherine BRUNO, M. Jean-Pierre CAFFET, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX DE SOULTRAIT, Mme Odette CHRISTIENNE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Yves CONTASSOT, M. Alexis CORBIÈRE, M. Thierry COUDERT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. Gérard d'ABOVILLE, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mlle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONTTONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Françoise de PANAFIEU, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, M. Bertrand DELANOË, M. Alain DESTREM, Mme Laurence DOUVIN, Mme Laurence DREYFUSS, Mme Véronique DUBARRY, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, M. René DUTREY, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean- Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Didier GUILLOT, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Valérie HOFFENBERG, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, Mme Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, M. François LEBEL, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Jean-François LEGARET, Mme Annick LEPETIT, M. Romain LEVY, M. Alain LHOSTIS, Mme Katia LOPEZ, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Roger MADEC, M. Jean-Yves MANO, M. Pierre MANSAT, M. Daniel MARCOVITCH, M. Jean-François MARTINS, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Jean-Louis MISSIKA, M. Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, Mme Valérie MONTANDON, Mme Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Martine NAMY-CAULIER, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINOÛ, Mme Frédérique PIGEON, Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO DI BORGO, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Christian SAUTTER, M. Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Jean TIBERI,

Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VERON, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ.

**Excusées :**

Mme Céline BOULAY ESPERONNIER, Mme Colombe BROSSEL, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

**Absents :**

Mme Delphine BURKLI, Mme Mireille FLAM, Mme Marie-Laure HAREL, Mme Christine LAGARDE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Sylvie WIEVIORKA.



## Sommaire

Ouverture de la séance. . . . .	54	2011, DASES 79 G - Approbation du principe et des modalités de passation de marchés à bons de commandes pour l'accompagnement d'allocataires parisiens du Revenu de Solidarité Active, en vue de leur insertion socio-professionnelle. . . . .	64
Adoption de comptes rendus. . . . .	54	2011, DASES 96 G - DDEEES 31 G - PDI. Signature d'une convention avec Pôle emploi et le Département de Paris portant sur la définition d'axes de coopération et la mise en oeuvre du RSA à Paris. . . . .	65
2011, DDEEES 22 G - Lancement d'un appel à projets en faveur de l'économie sociale et solidaire. . . . .	54	2011, DASES 77 G - DPE 27 G - Paris Solidarité Habitat - Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) du Département de Paris. Signature d'une convention avec le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) portant sur sa participation au FSL. . . . .	66
2011, DRH 8 G - Subvention au titre de l'année 2011 à l'association d'action sociale en faveur des personnels du département de Paris (ASPP). Montant : 1.251.000 euros. . . . .	55	Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'ouverture de classes au lycée Guillaume Tirel. <u>Vœu</u> déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la menace de fermeture du lycée autogéré de Paris. <u>Vœu</u> déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la suppression de postes dans les collèges parisiens. . . . .	68
2011, DDEEES 29 G - Approbation et signature des marchés relatifs aux formations qualifiantes du Programme Départemental d'Aide à l'Emploi 2011. . . . .	55	Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'utilisation du contrôle biométrique d'accès à la cantine scolaire. . . . .	70
2011, DVD 25 G - Signature d'une convention avec le STIF, les opérateurs de transport d'Ile-de-France et le Groupement d'Intérêt Economique Comutitres, destinée à fixer les conditions d'accès et de réduction accordées aux détenteurs parisiens de forfaits Imagine'R pour les années scolaires 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014. . . . .	56	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux problèmes de sécurité aux abords du collège Guillaume Apollinaire. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif. . . . .	71
2011, SGCP 2 G - Création d'une mission d'information et d'évaluation sur le thème "Les personnes âgées en perte d'autonomie à Paris : état des lieux et perspectives". . . . .	57	2011, DLH 2 G - Signature des conventions renouvelant la délégation de compétence des aides à la pierre au Département de Paris pour la période 2011-2016. <u>Vœu</u> déposé par les groupes de la majorité relatif à la remise à niveau des crédits délégués par l'Etat pour le logement social à Paris. . . . .	72
2011, DASES 65 G - Subvention à Paris Habitat-OPH pour la construction du LOGIS (logements groupés individuels avec service) géré par l'association AUREOLE (14e). Montant : 136.500 euros. . . . .	58	2011, DLH 3 G - Signature d'un contrat local d'engagement contre la précarité énergétique. . . . .	79
2011, DASES 75 G - Signature de 27 nouvelles conventions pluriannuelles avec les associations gestionnaires de centres sociaux parisiens. . . . .	58	Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, au sein d'une Mission d'information et d'évaluation. . . . .	80
2011, DFPE 13 G - Signature d'une convention avec l'hôpital Bichat relative aux conditions de réalisation des interruptions volontaires de grossesse par voie médicamenteuse pratiquées dans les centres de planification et d'éducation familiale gérés par le Département de Paris et adhésion du Département de Paris à l'association REVHO. . . . .	60	Désignation d'une représentante du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes. . . . .	80
Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés contre le plan de restructuration en cours à l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris. . . . .	61	Adoption, par un vote global de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. . . . .	80
Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au devenir de l'Hôtel Dieu. <u>Vœu</u> déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au devenir de l'Hôtel-Dieu. . . . .	62	Clôture de la séance. . . . .	81
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche en soutien aux associations, médecins et malades drépanocytaires. . . . .	63		

Votes spécifiques. ....	.81
Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée. ....	.81
Liste des membres présents. ....	.84

*La Secrétaire générale du Conseil de Paris  
Directrice de la publication  
Catherine SCHMITT*